

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**3<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2011**

**Séance du 21 avril 2011**

CG 11/3<sup>ème</sup>/BP-III-01

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE  
DE COLLÈGES**

—

Nous devons examiner, au cours de la présente réunion, les propositions budgétaires 2011 en matière de collèges.

En préambule, je souhaite rappeler, à travers quelques chiffres, l'effort important consenti par notre collectivité en direction des collèges. En effet, sur la période de **1986 à 2010**, ce sont :

- **48,72 millions d'euros** qui ont été consacrés au fonctionnement , et
- **101,61 millions d'euros** aux travaux et à l'équipement .

**Dans le même temps, les effectifs ont augmenté de 336 élèves**, passant de 8 877 collégiens en 1986 à 9 213 à la dernière rentrée.

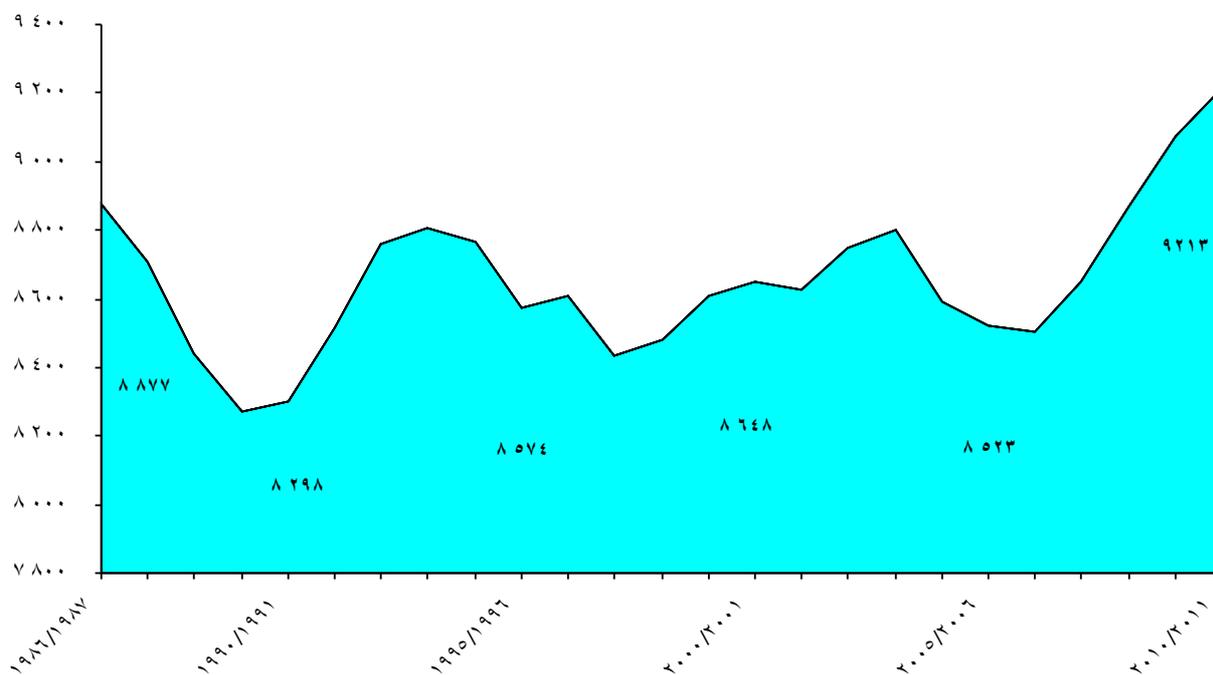
Néanmoins, dans un souci permanent de bien-être des élèves, pour accroître la qualité des lieux d'enseignement, **les rapprocher de leur domicile** et accompagner l'évolution des normes pédagogiques, l'Assemblée Départementale a affirmé sa volonté d'investir toujours plus pour les jeunes tarn-et-garonnais en **construisant 5 collèges** :

- Jean-Jacques Rousseau à Labastide Saint-Pierre,
- Antonin Perbosc à Lafrançaise,
- Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse,
- Vercingétorix à Montech,
- Manuel Azaña à Montauban.

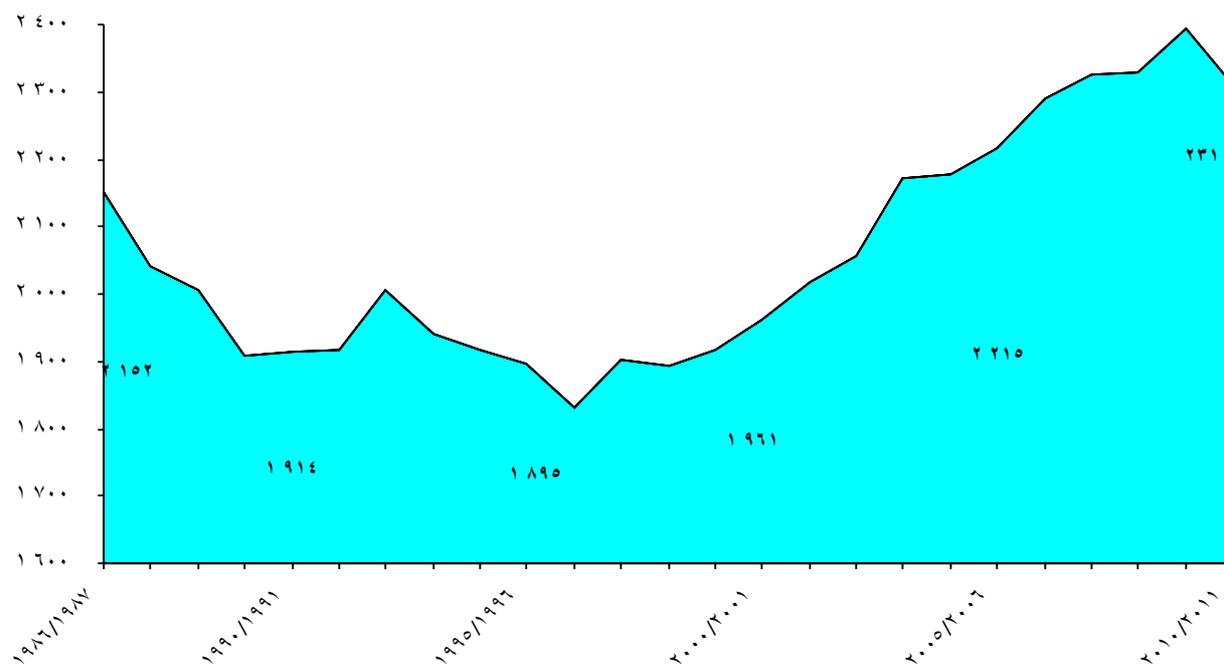
Vous voudrez bien trouver ci-après, d'une part, l'histogramme des effectifs sur la période de 1986 à nos jours tant sur les collèges publics que privés, et, d'autre part, l'évolution des subventions de fonctionnement durant la même période dans les secteurs public et privé.

**9 213** élèves sont recensés à la rentrée 2010 dans les collèges publics, soit **139 élèves de plus** par rapport à la rentrée 2009 (+ 1,53 %) et **2 310** élèves pour les collèges privés, soit **85 élèves de moins** par rapport à la rentrée précédente (- 3,55 %).

### Évolution des effectifs des collèges publics



### Evolution des effectifs des collèges privés



### Effectifs et capacités par collège

Collèges	Capacités d'accueil	Effectifs à la rentrée de septembre 2008	Effectifs à la rentrée de septembre 2009	Effectifs à la rentrée de septembre 2010
<b>Beaumont de L.</b> T. Despeyrous	<b>440</b>	<b>350</b>	<b>347</b>	<b>352</b>
<b>Castelsarrasin</b> Jean de Prades	<b>580 + 96 (1) = 676</b>	<b>526 + 64 (1) + 7 (3) = 597</b>	<b>541 + 67 (1) + 10 (3) = 618</b>	<b>546 + 62 (1) + 5 (3) = 613</b>
<b>Castelsarrasin</b> Flamens	<b>480</b>	<b>465 + 10 (2) = 475</b>	<b>455 + 11 (2) = 466</b>	<b>458 + 11 (2) = 469</b>
<b>Caussade</b> Pierre Darasse	<b>900 + 96 (1) = 996</b>	<b>708 + 54 (1) + 5 (4) = 767</b>	<b>748 + 63 (1) + 10 (2) = 821</b>	<b>737 + 58 (1) + 12 (2) = 807</b>
<b>Grisolles</b> Jean Lacaze	<b>550</b>	<b>565</b>	<b>543</b>	<b>588</b>
<b>Labastide St P.</b> J. J. Rousseau	<b>550</b>	<b>443</b>	<b>458</b>	<b>492</b>
<b>Lafrançaise</b> A. Perbosc	<b>450</b>	<b>410</b>	<b>397</b>	<b>399</b>
<b>Lauzerte</b> Pays de Serres	<b>380</b>	<b>274</b>	<b>265</b>	<b>278</b>
<b>Moissac</b> F. Mitterrand	<b>900 + 96 (1) = 996</b>	<b>540 + 51 (1) + 11 (2) = 602</b>	<b>510 + 53 (1) + 8 (2) = 571</b>	<b>521 + 41 (1) + 11 (2) = 573</b>

Collèges	Capacités d'accueil	Effectifs à la rentrée de septembre 2008	Effectifs à la rentrée de septembre 2009	Effectifs à la rentrée de septembre 2010
Montauban Azaña	400 + 96 (1) = 496	/	233 + 65 (1) + 20 (2) = 318	355 + 63 (1) + 23 (2) = 441
Montauban Ingres	1 200	912 + 63 (1) + 11 (2) + 9 (4) = 995	838 + 10 (2) = 848	805 + 9 (2) = 814
Montauban O. de Gouges	900 + 96 (1) = 996	855 + 88 (1) = 943	766 + 89 (1) = 855	729 + 88 (1) + 11 (2) = 828
Montauban J. Jaurès	650	533	572	609
Montech Vercingétorix	400	473 + 11(2) = 484	504 + 9 (2) = 513	501 + 11 (2) = 512
Nègrepelisse J.H. Fragonard	650	555	580	565
Saint Antonin Pierre Bayrou	360	219	252	252
Valence d'Agen J. Rostand	840 + 48 (1) = 888	632 + 24 (1) = 656	616 + 24 (1) + 10 (2) = 650	585 + 25 (1) + 11 (2) = 621
<b>TOTAL</b>	<b>10 630 + 528 (1) = 11 158</b>	<b>8 460 + 344 (1) + 43 (2) + 7 (3) + 14 (4) = 8 868</b>	<b>8 625 + 361 (1) + 78 (2) + 10 (4) = 9 074</b>	<b>8 772 + 337 (1) + 99 (2) + 5 (3) = 9 213</b>

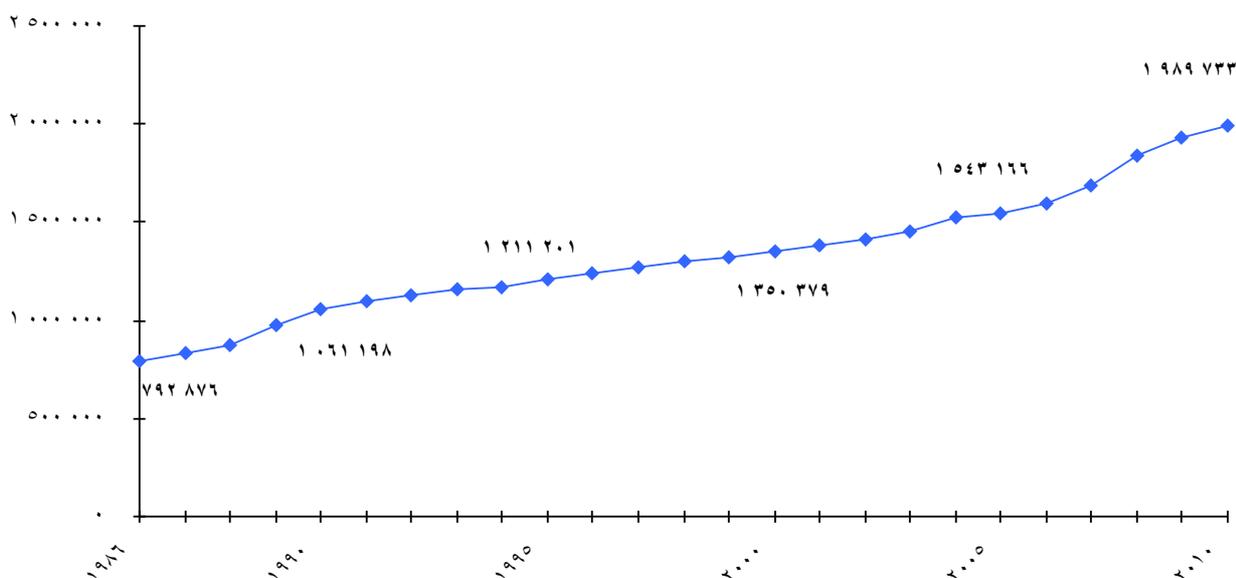
(1) Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)

(2) ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)

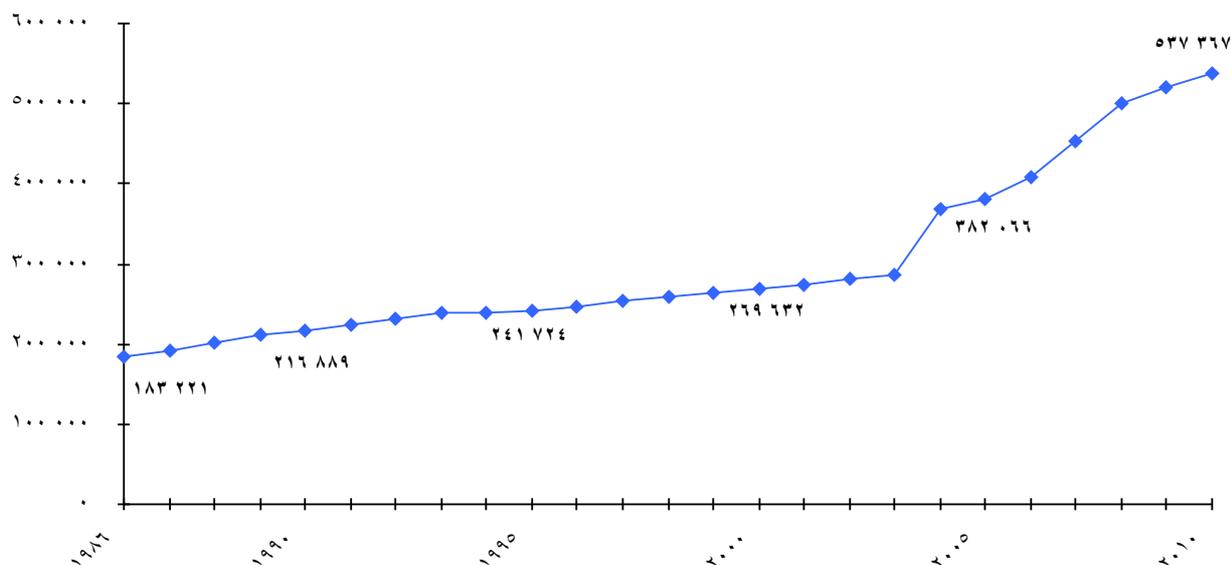
(3) MGI (Mission Générale d'Intégration)

(4) IME (Institut Médico-Educatif)

### Evolution des subventions de fonctionnement aux collèges publics (période de 1986-2010- en Euros)



Evolution des subventions de fonctionnement aux collèges de l'Enseignement Privé sous contrat d'Association (période de 1986-2010 – en Euros)



Au delà de ce récapitulatif chiffré auquel il convient d'ajouter **13,9 M €** relatifs aux installations sportives de ces mêmes collèges, je tiens à souligner les efforts d'investissements réalisés d'une part, pour **améliorer les capacités d'accueil** et, d'autre part, pour **mieux les répartir** sur le territoire départemental.

Dans le même temps, le Conseil Général mène un **plan de réparations, réhabilitations et restructurations** des établissements dans **2 cadres différents** :

- l'un, **pluriannuel**, datant de 2003, a pour but de planifier les grosses opérations jugées prioritaires qui, en l'espace de 10 ans, permettent une mise à niveau de tous les établissements publics de Tarn-et-Garonne : il s'agit du **programme prévisionnel d'investissement (P.P.I.)**,
- l'autre, concerne les **programmes annuels de travaux**.

**Concernant le programme prévisionnel d'investissement**, cette vaste opération qui s'échelonne sur la période **2003-2012** et représente près de **27 millions d'euros** de travaux, soit l'équivalent de 2 collèges, est déjà **bien engagée**.

Aujourd'hui sur les **52 tranches** que compte ce programme :

- 34 sont terminées,
- 6 sont en cours,
- 12 restent à réaliser.

Le PPI va permettre d'accomplir un pas important vers l'objectif que nous nous étions fixé : réunir les conditions matérielles (locaux, équipements, câblage informatique) pour favoriser la réussite de chacun des collégiens de notre département et apporter des réponses adaptées aux exigences de scolarisation du terrain.

\*\*\*\*\*

Je vous propose maintenant d'examiner les propositions budgétaires pour 2011.

## I – FONCTIONNEMENT

---

Les crédits de fonctionnement comprennent :

1. Les dotations obligatoires aux collèges publics et privés,
2. Les actions partenariales facultatives,
3. L'entretien et les petits travaux dans les établissements,
4. Des opérations spécifiques liées à des travaux.

### **1. Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges publics et privés**

#### **- Collèges publics**

*(article 65511 - sous-fonction 221)*.....**2 104 034 €**

La répartition par collège est établie conformément aux critères et méthodes de calcul définis depuis la décision modificative n° 2 de 2003 dont je vous rappelle les grands principes :

- application d'un **forfait au m<sup>2</sup>** pour les surfaces bâties et non bâties,
- prise en compte des **dépenses de viabilisation** de l'année n-2,
- intégration des **contrats de maintenance** obligatoires (installations électriques, extincteurs, chaufferies, ascenseurs, gaz...),
- application d'un **forfait par élève** de l'enseignement général et de l'enseignement technique.

Au titre de l'année 2010-2011 nous avons décidé, lors de notre décision modificative n° 1 de 2010, de revaloriser, comme nous le faisons chaque année, les variables dont vous trouverez le détail en Annexe 1.

Le montant voté lors de cette session s'élevait à **2 104 034 €**.

Vous pouvez consulter, en Annexe 2, la répartition de la dotation attribuée à chaque établissement telle que nous l'avons actée en juin 2010.

- **Collèges privés**  
(*article 65512 - sous-fonction 221*)..... **535 643 €**

Conformément aux lois de décentralisation, et afin de répondre aux sollicitations des responsables de l'enseignement catholique, l'Assemblée Départementale a décidé, lors de la décision modificative n° 1 de 2003, de :

- **confirmer la parité** pour les élèves de l'enseignement public et de l'enseignement privé,
- calculer désormais notre participation **par rapport au coût moyen d'un élève de collège public**, hors dotations spécifiques et ce, conformément à la réglementation.

Le coût moyen d'un élève de l'enseignement public tel qu'il ressort de notre session du 25 juin 2010 s'élève à 231,88 €.

C'est donc sur la base de ce paramètre qui, rapporté au nombre d'élèves de l'enseignement privé à la rentrée 2010 (2 310), donne une enveloppe de **535 643 €**.

Après concertation avec les responsables de l'enseignement privé, les critères de répartition appliqués aux collèges sont **reconduits**, à savoir :

- 200,00 € attribués aux 80 premiers élèves de chaque établissement,
- le restant de l'enveloppe étant divisé par le nombre d'élèves au-delà des 80 premiers.

Je vous propose donc de ratifier l'inscription d'un crédit de **535 643 €** à l'intention des 8 collèges privés de Tarn-et-Garonne sous contrat d'association, la répartition de cette somme figurant en Annexe 3 de mon présent rapport.

Comme prévu, le mandatement des sommes dues aux collèges publics et privés sera effectué en deux fois (60 % versés au mois de mars, le solde au mois de juin).

- **Forfait d'externat- Part personnel des collèges privés**  
(*article 655124 – sous-fonction 221*) ..... **496 234 €**

Conformément à l'article 82 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les départements se sont vu confier, à compter du 1er janvier 2007, la contribution forfaitaire des dépenses de rémunération des personnels TOS affectés à l'externat des élèves et le Tarn et Garonne a reçu, à cet effet, une compensation financière de l'État de **485 005 €**.

Cette contribution forfaitaire, dite également « forfait externat » ou « part personnel », a été calculée pour les années 2007 et 2008 en référence à des taux fixés par arrêté ministériel et versée semestriellement. Elle s'est élevée respectivement à **499 345 €** en 2007 et **506 510 €** en 2008.

Depuis 2009, il **relève de la responsabilité entière des collectivités territoriales** de calculer cette contribution « par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des collèges de l'enseignement public... » (*article L 442-9 du Code de l'Éducation*).

Lors du budget primitif de 2009, l'Assemblée Départementale a mis en place une méthode de calcul de cette contribution forfaitaire dans le respect de parité qui prenait en compte notamment :

- la situation des collèges publics dont la structure était comparable à celle des établissements privés, afin de ne pas introduire de biais défavorable : seuls les collèges de moins de 650 élèves avaient été retenus ;
- les dépenses affectées à l'externat dans les collèges publics (masse salariale, charges générales, suppléances).

Au titre de cette année, je vous propose de **revaloriser cette masse salariale de référence de 0,5 %** correspondant à la majoration de l'indice publié en juillet 2010.

Il ressort une moyenne par élève de l'enseignement public de **214,82 €**.

C'est donc sur la base de ce paramètre qui, rapporté au nombre d'élèves de l'enseignement privé à la rentrée 2010 (2 310), donne une enveloppe de 496 234 €.

Le Conseil Général a conservé le principe des critères de répartition mis en place par l'État pour la ventilation de cette somme entre les 8 établissements privés et procédera, ainsi que le prévoient les textes réglementaires, à des versements trimestriels.

Je vous invite donc à ratifier l'inscription d'une enveloppe de **496 234 €** dont le détail figure en Annexe 4.

## 2. Actions partenariales des collèges

- **Actions partenariales des projets d'établissement des collèges**  
(*article 655112 – sous-fonction 221*).....**106 500 €**

L'enveloppe globale consacrée à ces **actions facultatives** ayant été arrêtée à 150 000 € à l'occasion de notre décision modificative n° 2 de 2010 je vous propose, aujourd'hui, compte tenu des crédits déjà inscrits l'an dernier, de ratifier l'inscription du solde, à savoir **106 500 €**.

- **Sections et classes sportives**  
(*article 655113 – sous-fonction 221*) : *fonctionnement*.....**27 605 €**  
(*article 6414 – sous-fonction 221*) : *intervenants*.....**41 538 €**

Compte tenu de la décision modificative n° 2 en l'espèce, il convient de ratifier l'inscription des crédits de paiement correspondants :

- le solde des subventions de fonctionnement versées aux établissements, à savoir **27 605 €**,
- la totalité des crédits relatifs à la rémunération des intervenants pour l'encadrement spécifique de ces activités sportives, à savoir **41 538 €**.

- **Dotations complémentaires**  
(*article 655111 – sous-fonction 221*).....**69 000 €**  
(*article 655114 – sous-fonction 221*).....**6 500 €**

Les collèges Manuel Azaña à Montauban et Vercingétorix à Montech nous ont sollicités pour la mise en place, à titre provisoire, d'un service de transport afin d'acheminer les élèves de ces établissements vers les installations sportives couvertes de manière à suivre les cours d'éducation physique et sportive.

Pour financer ces besoins, il convient d'attribuer à ces établissements une subvention de **37 000 €** pour le collège Manuel Azaña et **21 000 €** pour le collège Vercingétorix.

Enfin, depuis septembre 2009, le Conseil Régional nous a informés que des subventions étaient attribuées aux lycées, qui en feront la demande, pour la préparation de repas à partir de produits régionaux sous signe d'identification et de la qualité et de l'origine (SIQO), dont les produits bio. Cette aide, estimée à 1 € par rationnaire sur la base d'un déjeuner par semaine, permet d'assurer le surcoût d'approvisionnement sans modifier les tarifs appliqués aux familles.

Afin de faire face aux frais occasionnés par ce différentiel repas, dont le coût est estimé à **11 000 €**, il convient d'attribuer une subvention de ce montant au collège François Mitterrand à Moissac.

En outre, conformément à la convention qui confie la gestion de la Cité Scolaire de Moissac à la Région, le Conseil Général est appelé à participer, au prorata de l'effectif du collège, aux frais d'assurance de cet ensemble immobilier (**6 500 €**).

### **3. Entretien et petites réparations dans les collèges**

- **Entretien et réparations de bâtiments et biens mobiliers**
  - (*article 61522 – sous-fonction 221*).....**50 000 €**
  - (*article 61558 – sous-fonction 221*).....**4 000 €**

Ces enveloppes permettent de financer certaines interventions non programmées, ou réparations urgentes, sur les biens immobiliers et mobiliers des collèges dont la nature et le coût ne permettent pas une imputation en section d'investissement.

Comme pour la section d'investissement (article 231312 et 2317312, sous-fonction 221 - opération : interventions urgentes), un rapport sera présenté, **pour information**, à la Commission Permanente sur les opérations réalisées sur les biens immobiliers en 2011 supérieures à 2 000 €.

- **Achats de matériaux pour les travaux en régie dans les collèges**
  - (*article 60628 – sous-fonction 221*).....**62 000 €**

Il est précisé, que dans le cadre de cette ligne budgétaire, une enveloppe prévisionnelle de 50 000 € servira pour l'aménagement du parking du collège Vercingétorix à Montech.

- **Fourniture de petit équipement**
  - (*article 60632 – sous-fonction 221*).....**8 000 €**
- **Habillement et vêtements de travail (personnel suppléant)**
  - (*article 60636 – sous-fonction 221*).....**2 000 €**
- **Produits d'entretien EMOES**
  - (*article 60631 – sous-fonction 221*).....**2 000 €**
- **Ouvrages**
  - (*article 6065 – sous-fonction 221*).....**30 000 €**

Le collège Olympe de Gouges à Montauban a connu un acte de vandalisme le samedi 30 octobre 2010, ayant entraîné un incendie dans la bibliothèque.

D'importants dégâts ont été constatés dont la destruction d'environ 7 000 livres.

Par conséquent, je vous propose d'inscrire une enveloppe de **30 000 €** pour l'acquisition d'ouvrages pour cet établissement dont une partie sera prise en compte par l'assurance.

- **Entretien de matériel roulant** (*Équipe EMOES*)  
(*article 61551 – sous-fonction 221*).....**1 500 €**
- **Entretien des terrains, parcs et jardins** (*élagages, etc.*)  
(*article 61521 – sous-fonction 221*).....**4 000 €**

#### **4. Opérations spécifiques**

Tout d'abord, certains collèges sont actuellement concernés par **l'implantation de bâtiments démontables**, pour lesquels des frais de diverses natures sont engagés.

- **Locations mobilières et frais d'installation**  
(*article 6135 – sous-fonction 221*)..... **56 000 €**  
(*article 6188 – sous-fonction 221*).....**10 000 €**

Afin de permettre un meilleur fonctionnement dans un certain nombre de collèges publics pendant des opérations lourdes de restructuration (Jean Lacaze à Grisolles, Vercingétorix à Montech et Olympe de Gouges à Montauban), des bâtiments démontables ont été mis en place. Le montant estimatif de ces locations s'élève à **53 000 €** auquel il convient de prévoir une somme de **3 000 €** pour financer une éventuelle location de matériel.

Enfin, lors de l'installation ou de la restitution de bâtiments démontables, des adaptations ou des réparations sont nécessaires. Pour cette année, le montant prévisionnel de ces frais est estimé à **10 000 €**.

Ensuite, comme chaque année, un certain nombre de **crédits sont nécessaires pour lancer les appels d'offres liés aux programmes de travaux** : publicité, dossiers techniques, diagnostics préalables, etc.

- **Annonces et insertions**  
(*article 6231 – sous-fonction 221*)..... **1 000 €**
- **Catalogues, imprimés et publications**  
(*article 6236 – sous-fonction 221*)..... **400 €**
- **Frais d'honoraires**  
(*article 6228 – sous-fonction 221*)..... **1 500 €**

- **Études et recherches**  
(*article 617 – sous-fonction 221*).....**500 €**

## II – NOUVELLES TECHNOLOGIES

---

Les crédits pour les nouvelles technologies comprennent :

1. Environnement Numérique de Travail,
2. Programme Pluriannuel de Micro-Informatique des Collèges – PPMIC.

### 1. Environnement Numérique de Travail

<i>(article 6156 – sous-fonction 221)</i> .....	<b>50 000 €</b>
<i>(article 6568 – sous-fonction 221)</i> .....	<b>10 000 €</b>

Les Technologies de l'Information et de la Communication font de nos jours partie du paysage social, économique et surtout éducatif.

Lors de sa séance du 21 février 2008, l'Assemblée départementale a adopté le projet de déploiement de l'Environnement Numérique de Travail dans les collèges publics en partenariat avec **le Rectorat, le Conseil Régional** ainsi que les **Conseils Généraux** de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées et du Tarn.

Cet ENT est un portail qui permet d'accéder, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques. Ils sont destinés aux enseignants, aux élèves, à l'ensemble des personnels de l'établissement et aux parents d'élèves et peuvent éventuellement être **utilisés par la collectivité**. L'ENT est le prolongement numérique de l'établissement accessible 7 jours sur 7.

L'ENT développe le projet de cartable électronique parce qu'il offre un **lien pour l'élève entre le collège et la maison** permettant notamment :

- à l'élève de faire des échanges électroniques, d'accéder au cahier de texte....
- aux enseignants de mettre leurs cours en ligne, compléter le cahier de texte....
- aux parents de suivre les informations concernant la scolarité de leur enfant (relevé de notes, la vie du collège....).

Le Conseil Général a décidé, de déployer cet outil dans tous les collèges publics tarn-et-garonnais. Ce déploiement a été planifié sur 4 ans :

- en 2009 : les collèges Flamens à Castelsarrasin et Vercingétorix à Montech : FAIT
- en 2010 : les collèges Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne, François Mitterrand à Moissac et Olympe de Gouges à Montauban : FAIT

- avant fin juin 2012, nous aurons généralisé la mise en place de l'Environnement Numérique de Travail sur 12 autres collèges publics.

Par ailleurs, les marchés conclus par la Région arrivent à échéance en juillet 2012. Compte tenu des délais de consultation et de passation de nouveaux marchés, il est proposé aujourd'hui de prendre une décision de principe qui permettrait d'engager l'opération afin de continuer ce partenariat et poursuivre ce projet sur 2012-2016.

Enfin, à l'heure actuelle, la Caisse des dépôts et Consignations assure un suivi de la fréquentation et s'est engagée à mettre à disposition des porteurs de projets :

- des statistiques directes,
- des tableaux de bords mensuels,
- une note de synthèse annuelle.

Depuis le début de sa mise en œuvre, l'ENT bénéficie de l'accompagnement de la CDC dans le cadre de l'engagement de cette dernière pour la promotion des technologies numériques dans les territoires. Cette aide, sans contrepartie financière, permet notamment aux collectivités de connaître les usages de l'ENT.

Jusqu'à présent, la CDC travaillait avec les porteurs de projet sans cadre. Suite à un nombre important de demandes, elle a souhaité clarifier ce point par la signature d'une convention qui définit les modalités pratiques et que je vous demande de m'autoriser à signer.

## **2. Programme Pluriannuel de Micro-Informatique des Collèges (PPMIC)**

La mise en place de notre politique globale et ambitieuse pour l'Education a commencé en 1997 avec le programme de modernisation des équipements informatiques pédagogiques des collèges de Tarn-et-Garonne en équipant les salles multimédia et en offrant l'accès au haut débit en 2003.

En effet, les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation jouent un rôle majeur dans le processus éducatif et permettent de nouvelles façons d'enseigner ou d'apprendre....

Nous avons décidé en 2008, dans le cadre de la **1ère tranche du programme pluriannuel de modernisation informatique des collèges**, de poursuivre notre effort et de permettre aux élèves de bénéficier d'outils performants en équipant les collèges publics.

A cet effet, la direction de l'Informatique et le service de l'Éducation et des Collèges ont œuvré pour lancer une première vague d'intervention qui a débuté fin 2008 avec l'installation de 679 micro-ordinateurs fixes et de tous les équipements nécessaires à leur interconnexion en réseau et à internet. Ce premier déploiement visait le ratio de **8 élèves par ordinateur**, en tenant compte des postes existants.

A terme, l'Assemblée départementale avait décidé de remplacer l'ensemble des stations obsolètes pour atteindre **l'objectif d'un ordinateur pour six élèves**. Cette deuxième tranche représenterait la mise en place de **719 postes supplémentaires pour la fin de l'année**. Je tiens à souligner l'effort que nous allons poursuivre avec ce nouveau plan, le collège devant prendre en compte les mutations majeures de notre société. Le progrès ayant encore et toujours des progrès à faire....

Pour 2011, je vous propose de lancer cette deuxième tranche qui représenterait la mise en place de 719 postes supplémentaires pour la fin de l'année dont vous trouverez le détail en Annexe 6.

Par ce plan dont l'objectif principal est la réussite scolaire des jeunes, le département entend fortement répondre au plus près aux besoins des établissements et ainsi contribuer à la modernisation des pratiques et favoriser le développement de l'ENT. Ainsi tous nos collégiens dans chaque établissement pourront avoir accès aux TICE au cours de leur scolarité afin de permettre une meilleure égalité des chances. Il est proposé aujourd'hui de prendre une décision de principe qui permettrait d'engager l'opération puis d'examiner lors d'une prochaine session les enjeux financiers.

Par conséquent, l'appel d'offres sera lancé et, au vu du résultat définitif, je vous soumettrai, lors d'une prochaine session, l'inscription des crédits de paiement correspondants. Le déploiement s'échelonnera en liaison avec le câblage et les besoins des collèges.

En parallèle, nous avons décidé de **moderniser le câblage informatique** de nos établissements. Le Conseil Général a ou va procéder à d'importants travaux de rénovation dans le cadre du PPI ou des programmes annuels afin que les locaux offrent tout le confort et surtout la fonctionnalité nécessaires aux exigences pédagogiques actuelles, tous les établissements sont à plus ou moins longues échéances concernés.

Je vous propose donc de poursuivre cette opération et de prévoir :

- **15 000 €** au titre de l'autorisation de programme 2011, article 231312 – sous-fonction 221 avec inscription des crédits de paiement,
- **30 000 €** au titre de l'autorisation de programme 2011, article 2317312 – sous-fonction 221 avec inscription des crédits de paiement.

### III – INVESTISSEMENT

---

Les crédits d'investissements comprennent :

1. Les différents programmes de travaux annuels,
2. Les programmes pluriannuels de travaux sur les bâtiments, dont le PPI,
3. Les programmes d'équipement, qu'il s'agisse du 1<sup>er</sup> ou d'un renouvellement,
4. Des frais divers liés aux opérations,
5. Les subventions d'investissement à des établissements.

#### 1. Travaux annuels

Je vous rappelle que, depuis la nouvelle nomenclature comptable (M52), les travaux réalisés doivent être scindés entre :

⇒ les travaux dans les **collèges propriété du Conseil Général** :

- Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre,
- Antonin Perbosc à Lafrançaise,
- Manuel Azaña à Montauban,
- Vercingétorix à Montech,
- Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse,

⇒ les travaux dans les **collèges reçus à disposition** :

- Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne,
- Pierre Flamens et Jean de Prades à Castelsarrasin,
- Pierre Darasse à Caussade,
- Jean Lacaze à Grisolles,
- Pays de Serres à Lauzerte,
- François Mitterrand à Moissac,
- Ingres, Jean Jaurès et Olympe de Gouges à Montauban,
- Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val,
- Jean Rostand à Valence d'Agen.

S'agissant du *programme annuel de travaux à thèmes*, comme chaque année, je vous propose la réalisation d'opérations touchant un ou plusieurs des domaines suivants :

- sécurité et hygiène,
- mise à niveau des chaufferies,
- rénovation des demi-pensions et internats,

- mise aux normes des établissements en matière d'accessibilité aux handicapés,
- entretien des logements de fonction,
- maintenance du clos et du couvert,
- études et travaux divers.

Enfin, au titre des *interventions urgentes*, je vous propose une enveloppe permettant de financer les opérations, non prévues dans les deux rubriques précédentes, résultant de désordres ponctuels affectant une ou plusieurs structures de collèges.

Ne sont toutefois examinées dans ce cadre, sauf cas particuliers, que les demandes atteignant ou excédant 1 500 € TTC, les autres devant être supportées par les établissements ou imputées, le cas échéant, sur les enveloppes prévues à cet effet en section de fonctionnement.

S'agissant des opérations d'un montant supérieur à 2 000 €, elles feront l'objet d'un rapport en Commission Permanente en fin d'exercice.

**a. Travaux dans les cours des collèges propriété du Département**  
(*article 23122 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme 2011.....	17 000 €
Crédits de paiement inscrits au BP 2011.....	17 000 €

- *Collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse* : création d'un abri à vélos.

**b. Travaux dans les cours des collèges mis à disposition du Département**  
(*article 231722 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme 2011.....	39 000 €
Crédits de paiement inscrits au BP 2011.....	39 000 €

- *Collège Pierre Darasse à Caussade* : mise en place d'une clôture : **15 000 €**
- *Collège François Mitterrand à Moissac* : mise en place d'un éclairage dans la cour : **4 000 €**
- *Collège Olympe de Gouges à Montauban* : mise en place d'un éclairage extérieur : **5 000 €**
- *Collège du Pays de Serres à Lauzerte* : mise en place de portails et clôtures 1ère tranche : **15 000 €**

**c. Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété du Département**

*(article 231312 – sous-fonction 221)*

Autorisation de programme globale 2011.....293 000 €

Crédits de paiement inscrits au BP 2011 .....328 000 €

- au titre de l'AP 2010 : 35 000 €

- au titre de l'AP 2011 : 293 000 €

L'autorisation de programme globale 2011 de **293 000 €** est ainsi détaillée :

<b>Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :</b>	<b>52 000 €</b>
➤ Annexe 7	
<b>Programme annuel de travaux à thèmes :</b>	<b>217 000 €</b>
➤ Annexe 8	
<b>Interventions urgentes :</b>	<b>4 000 €</b>
<b>Etudes et travaux divers :</b>	<b>5 000 €</b>
<b>Plan pluriannuel micro-informatique des collèges</b>	<b>15 000 €</b>

**d. Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus à disposition**

*(article 2317312 – sous-fonction 221)*

Autorisation de programme globale 2011.....694 000 €

avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2011 : 602 000 €

- BP 2012 : 92 000 €

Crédits de paiement inscrits au BP 2011 .....657 000 €

- au titre de l'AP 2010 : 55 000 €

- au titre de l'AP 2011 : 602 000 €

L'autorisation de programme globale 2011 de **694 000 €** est ainsi détaillée :

<b>Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :</b>	<b>121 000 €</b>
➤ Annexe 9	
<b>Programme annuel de travaux à thèmes :</b>	<b>513 000 €</b>
➤ Annexe 10	
<b>Interventions urgentes :</b>	<b>20 000 €</b>
<b>Études et travaux divers :</b>	<b>10 000 €</b>
<b>Plan pluriannuel micro-informatique des collèges</b>	<b>30 000 €</b>

## 2. Travaux pluriannuels dans les bâtiments

### a. Construction, extension et restructuration des collèges publics : PPI (*article 2382 – sous-fonction 221*)

Comme à chaque session, je souhaite vous faire un point succinct sur les tranches réalisées et les opérations en cours, établissement par établissement, dans le cadre du **programme prévisionnel d'investissement 2003-2012**. Le détail qui recense l'ensemble des opérations relatives à ce programme et fait apparaître le phasage, l'état d'avancement et le coût figure en Annexe 11.

A ce jour sur 52 opérations :

- 34 sont terminées,
- 6 sont en cours,
- 12 restent à réaliser.

#### ➤ *Collège T. Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne*

Les phases 2003, 2004, 2005, 2007 et 2009 ont été réalisées.

Actuellement les travaux de mise hors d'eau du bâtiment externat sont en cours et la livraison est programmée pour mi-mai.

S'agissant de la réhabilitation intérieure de ce bâtiment, les travaux devraient démarrer en septembre 2011. A l'occasion de l'étude de la tranche 2006 concernant la réhabilitation du bâtiment externat, il a été constaté une grande vétusté de l'étanchéité globale de ce bâtiment (zinguerie, menuiseries, façades...), ce qui nous a amenés à affecter l'autorisation de programme de 2006 à la mise hors d'eau de ce bâtiment afin de pérenniser les travaux intérieurs à venir.

Je vous propose donc, au titre de cette année :

- d'adopter une autorisation de programme 2011 de **360 000 €** pour la réfection et la végétalisation des cours, la création d'un garage à vélos et la démolition du bâtiment Alti,
- de ratifier un crédit de paiement de **250 000 €** au titre de l'autorisation de programme 2006,
- de ratifier un crédit de paiement de **20 415 €** au titre de l'autorisation de programme 2009,
- de ratifier un crédit de paiement de **280 000 €** au titre de l'autorisation de programme 2010.

➤ *Collège Jean de Prades à Castelsarrasin*

Les deux premières phases sont terminées (chaufferie et bâtiment Alti).

Pour la phase 2009-2010, correspondant à la restructuration des bâtiments externat et ancien internat, le mandataire et l'architecte ont été désignés. L'avant-projet sommaire est en cours de validation et les travaux devraient commencer au cours du dernier trimestre.

Au titre de 2011, je vous demande de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **360 000 €** sur l'autorisation de programme 2009.

➤ *Collège Pierre Darasse à Caussade*

Les cinq premières phases sont terminées.

La phase 2008-2009 concernant le bâtiment segpa a été livrée en décembre 2009.

Par ailleurs, les travaux du rez-de-chaussée du bâtiment externat qui avaient été interrompus lors du sinistre pour reloger ponctuellement les enfants, ont été livrés à la rentrée scolaire 2010.

Je vous propose donc, au titre de 2011, de bien vouloir :

- augmenter l'autorisation de programme 2008 de **200 000 €** afin d'intégrer les travaux complémentaires générés par le sinistre incendie sur le bâtiment segpa et de ratifier un crédit de paiement de **50 000 €**.

➤ *Collège Jean Lacaze à Grisolles*

Les trois premières phases ont été réalisées et concernaient la restructuration du bâtiment administration, salles de classe et du bâtiment CDI.

S'agissant de la phase relative à la création d'un parking et la réfection des cours, les travaux débiteront à l'achèvement de l'opération demi-pension/bâtiment Alti.

➤ *Collège du Pays de Serres à Lauzerte*

Les trois premières phases concernant la restructuration du bâtiment externat sont terminées, la quatrième est partiellement achevée.

La phase 2009-2010, relative au bâtiment administration, est en cours d'élaboration et les travaux devraient démarrer au cours du deuxième semestre.

Au titre de 2011 je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **430 000 €** relative à la restructuration du bâtiment internat,
- de ratifier un crédit de paiement de **44 585 €** au titre de l'autorisation de programme 2008,
- de ratifier un crédit de paiement de **35 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2009.

➤ **Collège François Mitterrand à Moissac**

Un programme de travaux en deux tranches a été prévu.

S'agissant de la phase 2010-2011, relative à la restructuration du bâtiment segpa le mandataire a été désigné et la procédure concernant le choix de l'architecte est en cours.

Au titre du budget primitif de 2011, je vous propose :

- d'adopter une première autorisation de programme de **800 000 €** pour la réfection des façades du bâtiment externat,
- de ratifier un crédit de paiement de **150 000 €** au titre de l'autorisation de programme 2010.

➤ **Collège Ingres à Montauban**

Cet établissement a fait l'objet d'une vaste opération de restauration en 12 tranches pour un montant de **6 780 000 €** qui s'est terminée en 2002.

Dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement, l'Assemblée départementale a adopté une autorisation de programme pour la mise aux normes des cuisines. Cette opération a été livrée en septembre 2009.

Je vous propose de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **3 000 €** sur l'autorisation de programme 2008 pour solder cette opération.

➤ **Collège Jean Jaurès à Montauban**

En 2007, l'Assemblée départementale a adopté l'autorisation de programme pour les travaux de restructuration du bâtiment ancien et le remplacement des menuiseries extérieures. Cette opération a été livrée au 1er trimestre 2010.

Je vous propose de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **25 000 €** sur l'autorisation de programme de 2007 pour solder cette opération.

➤ **Collège Olympe de Gouges à Montauban**

Sur la période 2003-2012, un programme de travaux en 7 tranches a été adopté.

A ce jour, trois tranches ont été livrées.

Une partie de la quatrième tranche (bâtiment sciences) relative à l'aménagement du R+2 vient de se terminer, pour le rez-de-chaussée, la livraison est prévue en fin d'année.

Au titre de 2011, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **670 000 €** relative à la restructuration du bâtiment Centre de Documentation et d'Information,

- de ratifier un crédit de paiement de **93 317 €** au titre de l'autorisation de programme de 2007,

- de ratifier un crédit de paiement de **200 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2009.

➤ **Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val**

Un programme de travaux en six tranches a été prévu sur la période 2003-2012.

Les trois premières concernant l'isolation des façades et la restructuration de la chaufferie sont terminées.

En ce qui concerne, la restructuration des bâtiments externat et internat, l'appel d'offres travaux est en cours, cette opération devrait débiter au 2ème semestre.

Au titre du budget primitif de 2011, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **240 000 €** pour la restructuration du bâtiment internat,

- de ratifier un crédit de paiement de **360 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2010,

- de ratifier un crédit de paiement de **78 572 €** au titre de l'autorisation de programme de 2008.

➤ **Collège Jean Rostand à Valence d'Agen**

Lors du budget primitif de 2008, la phase 2008-2009 relative à la réfection des terrasses et à la mise aux normes des cuisines a été adoptée.

Cette opération a démarré en juillet 2009 et a été livrée en septembre dernier.

Au titre de 2011, je vous propose de ratifier un crédit de paiement de **15 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2008 pour solder cette opération.

\*\*\*\*\*

Compte tenu de toutes ces précisions, je vous propose, au titre de la phase 2011-2012 de notre programme prévisionnel d'investissement 2003-2012, une autorisation de programme globale de **2 500 000 €** correspondant à :

- Collège Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne.....	360 000 €
- Collège du Pays de Serres à Lauzerte.....	430 000 €
- Collège François Mitterrand à Moissac.....	800 000 €
- Collège Olympe de Gouges à Montauban.....	670 000 €
- Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val.....	240 000 €

avec la ratification d'un crédit de paiement global de **1 964 889 €** correspondant à :

- Collège T. Despeyrous à Beaumont de Lomagne.....	550 415 €
- Collège Jean de Prades à Castelsarrasin.....	360 000 €
- Collège P. Darasse à Caussade.....	50 000 €
- Collège Pays de Serres à Lauzerte.....	79 585 €
- Collège François Mitterrand à Moissac.....	150 000 €
- Collège Ingres à Montauban.....	3 000 €
- Collège Jean Jaurès à Montauban.....	25 000 €
- Collège Olympe de Gouges à Montauban.....	293 317 €
- Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val.....	438 572 €
- Collège Jean Rostand à Valence d'Agen.....	15 000 €

**b. Collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse**

Lors de la décision modificative n° 2 de 2007, l'Assemblée départementale a décidé de lancer les études pour l'extension de la demi-pension et la réhabilitation des locaux libérés et ce, au vu de la montée régulière des effectifs de cet établissement.

La livraison du bâtiment demi-pension a été effective le 3 novembre dernier.

Je vous indique que l'opération de réhabilitation de l'ancienne zone demi-pension a été livrée comme prévu fin février dernier.

Je vous propose donc de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **750 000 €** sur l'article 2382 - sous-fonction 221.

### **c. Collège Jean Lacaze à Grisolles**

L'Assemblée départementale a voté, lors de la décision modificative n° 1 de 2010 une autorisation de programme de 1 080 000 € TTC pour la restructuration des bâtiments demi-pension et Alti.

La Direction du Patrimoine et de l'Immobilier chargée de la maîtrise d'oeuvre vient de rendre l'avant-projet sommaire sur le **programme de base**.

Je vous propose donc de vous prononcer sur cet avant-projet sommaire que vous trouverez en Annexe 12 et de ratifier un crédit de paiement de **326 000 €** sur l'article 2313126 - sous-fonction 211.

L'objectif est de démarrer cette opération au 3<sup>ème</sup> trimestre pour une livraison prévisionnelle à la rentrée de septembre 2012.

## **3. Équipements**

### **a. Équipement mobilier**

*(article 21841 – sous-fonction 221)*

Autorisation de programme 2011..... **267 000 €**

avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2011 : 227 000 €

- BP 2012 : 40 000 €

Crédits de paiement inscrits au BP 2011.....**426 000 €**

- au titre de l'AP 2010 : 199 000 €

- au titre de l'AP 2011 : 227 000 €

L'autorisation de programme globale 2011 de **267 000 €** se décompose ainsi :

- **1<sup>er</sup> équipement scolaire : 217 000 €**

Cette rubrique concerne des acquisitions d'équipements mobiliers ou matériels divers destinées à des structures neuves ou restructurées dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement ou des divers programmes annuels.

Au titre de 2011 seront concernés :

dans le cadre du Programme Prévisionnel d'Investissement :

- *Collège J. de Prades à Castelsarrasin* : aménagement de l'ancien internat : **35 000 €**
- *Collège Jean Lacaze à Grisolles* : équipement en mobilier de 2 salles de classe, d'une salle d'arts plastiques et d'un atelier : **20 000 €**
- *Collège J. H. Fragonard à Nègrepelisse* : équipement en mobilier de la partie ancien réfectoire et ancien Centre de Documentation et d'Information : **80 000 €**
- *Collège François Mitterrand à Moissac* : équipement dans le cadre de la mise aux normes du bâtiment segpa -1ère tranche : **20 000 €**

dans le cadre du programme annuel de travaux d'entretien :

- *Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise* : équipement en mobilier du local archives : **10 000 €**
- *Collège Jean Jaurès à Montauban* : équipement du pôle sciences et du bureau du chef cuisine : **22 000 €**
- *Collège Jean Rostand à Valence d'Agen* : équipement en mobilier du foyer élèves : **30 000 €**
- **Complément et renouvellement d'équipement mobilier : 50 000 €**

Cette politique permet de compléter, ou renouveler, l'équipement des collèges qu'il s'agisse de mobilier ou de matériel divers, sans que ce renouvellement ne soit forcément lié (contrairement à la rubrique du 1<sup>er</sup> équipement ci-dessus) à une restructuration ou à une réhabilitation de locaux.

La liste exhaustive des besoins, dressée par ordre de priorité, est sollicitée auprès des chefs d'établissement et arbitrée en concertation avec eux. Les commandes par collège sont ensuite établies par le service Éducation qui acquitte les factures correspondantes.

**b. Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement**  
(*article 20431 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme 2011.....	<b>15 000 €</b>
Crédits de paiement inscrits au BP 2011.....	<b>15 000 €</b>

Cette autorisation de programme de **15 000 €** est allouée au titre des subventions versées dans le cadre de la politique du fonds commun des services d'hébergement.

Sont examinées dans le cadre de cette rubrique les demandes d'aide financière des établissements à l'achat de matériels ou d'équipements divers destinés à l'hébergement. La participation du Conseil Général peut varier **dans une fourchette de 25 à 50 % du montant total.**

La procédure en vigueur confère délégation à la Commission Permanente pour l'examen de ces demandes, c'est-à-dire la décision d'attribution ou de non attribution d'une subvention et la détermination du taux de participation, le cas échéant.

**c. Équipements spécifiques**

- **Matériel et outillage technique**  
(*article 2157 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme 2011.....	<b>82 000 €</b>
Crédits de paiement inscrits au BP 2011.....	<b>82 000 €</b>

Il s'agit de :

- matériel divers pour **14 000 €**

- *Collège Jean Lacaze à Grisolles* : achat de matériel pour l'Atelier Professionnel : **3 000 €**
- *Collège Jean Jaurès à Montauban* : acquisition de rayonnages pour la cuisine : **3 000 €**
- *EMOES* : achat d'une monobrosse : **3 000 €**
- Imprévus : **5 000 €**

- matériel de cuisine pour **68 000 €**

- *Collège Flamens à Castelsarrasin* : fourniture d'une sauteuse : **10 000 €**
- *Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre* : remplacement du lave vaisselle : **23 000 €**

- Collège du Pays de Serres à Lauzerte : mise en place d'une armoire réfrigérée : **10 000 €**
- Collège Jean Jaurès à Montauban : mise en place d'une chambre froide : **15 000 €**
- Imprévus : **10 000 €**

- **Acquisition de matériel innovant**  
(*article 21574 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme 2011.....	<b>25 000 €</b>
Crédits de paiement inscrits au BP 2011.....	<b>25 000 €</b>

Dans le cadre du développement des nouvelles technologies d'information et de communication pour l'éducation (NTICE), nous avons prévu de doter les établissements de certains matériels (vidéo-projecteur, tableau blanc inter-actif...) sur le même principe que la politique du complément et renouvellement de l'équipement.

A cet effet, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **25 000 €** avec inscription des crédits de paiements en 2011.

- **Matériel de téléphonie**  
(*article 2185 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme 2011.....	<b>6 500 €</b>
Crédits de paiement inscrits au BP 2011.....	<b>6 500 €</b>

- Collège Olympe de Gouges à Montauban : changement de l'installation de standard téléphonique.

#### **4. Autres investissements**

**a. Frais d'études divers**  
(*article 20316 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme 2011.....	<b>1 000 €</b>
Crédits de paiement inscrits au BP 2011.....	<b>1 000 €</b>

**b. Frais d'insertion**  
(*article 2033 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme 2011.....	<b>10 000 €</b>
Crédits de paiement inscrits au BP 2011.....	<b>10 000 €</b>

## 5. Subventions d'investissement

### a. Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité (article 20433 – sous-fonction 221)

Lors du vote de la décision modificative N° 1 de 2003, notre Assemblée a approuvé la mise en place d'une politique départementale d'aide en direction des collèges privés, sous contrat d'association, pour leurs travaux de **mise aux normes de sécurité des bâtiments et des matériaux**, sur la base de 50 % du montant TTC des travaux, plafonnée au seuil réglementaire de la loi Falloux.

Je vous informe que Monsieur le Directeur Diocésain de l'enseignement catholique m'a communiqué les dossiers de la programmation 2011, dont le montant ressort à **48 009 €**.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- adopter une autorisation de programme 2011 de **48 009 €** telle qu'elle résulte de l'Annexe 13 avec l'échéancier suivant en crédits de paiement de :

- 2011 : 20 009 €
- 2012 : 14 000 €
- 2013 : 14 000 €

- ratifier un crédit de paiement de **70 101 €** (14 424 € au titre de l'autorisation de programme de 2004, 5 000 € au titre de l'autorisation de programme de 2005, 20 000 € au titre de l'autorisation de programme 2008, 10 668 € au titre de l'autorisation de programme de 2010 et 20 009 € au titre de l'autorisation de programme de 2011).

Ces aides seront définitivement arrêtées par la Commission Permanente sur la base d'un dossier technique par collège.

\*\*\*\*\*

En conclusion, je vous demande de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de la politique départementale en matière de collèges au titre de l'exercice 2011.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Approuve la politique départementale suivante pour 2011 :

#### **I – FONCTIONNEMENT**

##### *Collèges publics*

- Approuve la répartition entre les différents collèges de la dotation de fonctionnement 2010-2011 d'un montant de 2 104 034 €, revalorisée lors de la DM1 de 2010 en fonction des variables définies en annexe ;

##### *Collèges privés*

- Approuve la répartition entre les 8 collèges privés de la dotation de fonctionnement 2010-2011 d'un montant de 535 643 € ;
- Rappelle que le mandatement des sommes accordées aux collèges publics et privés sera effectué en deux fois (60 % versés au mois de mars, le solde au mois de juin) ;

##### *Forfait d'externat- Part personnel des collèges privés*

- Approuve, pour les 8 établissements privés, une enveloppe globale de 496 234 € ;
- Décide à cet effet de revaloriser la masse salariale de référence de 0,5 % correspondant à la majoration de l'indice public en juillet 2010 ;

## **Actions partenariales des collèges**

### *Actions partenariales des projets d'établissement des collèges*

- Pour mémoire : enveloppe de 150 000 € votée à la DM2 2010 pour l'année scolaire 2010-2011 ;

### *Sections et classes sportives*

- Pour mémoire : enveloppe de 69 143 € (27 605 € de fonctionnement et 41 538 € pour les intervenants votée à la DM2 2010 pour l'année scolaire 2010-2011;

### *Dotations complémentaires*

- Accorde une subvention de 37 000 € au collège Manuel Azaña à Montauban et 21 000 € au collège Vercingétorix à Montech pour la mise en place, à titre provisoire, d'un service de transport pour acheminer les élèves de ces établissements vers les installations sportives couvertes de manière à suivre les cours d'éducation physique et sportive ;
- Accorde une subvention de 11 000 € au collège François Mitterrand à Moissac afin de faire face aux frais occasionnés par le différentiel repas consécutif à la décision du Conseil Régional d'accorder une aide au lycée de la cité scolaire de Moissac pour la préparation de repas à partir de produits régionaux identifiés « SIQO » ;
- Décide d'inscrire une enveloppe de 30 000 l'acquisition d'ouvrages pour le collège Olympe de Gouges ayant subi un acte de vandalisme en octobre 2010 ;

## **II – NOUVELLES TECHNOLOGIES**

### *Environnement Numérique de Travail*

- Décide le principe de réengager l'opération afin de poursuivre le partenariat avec le Rectorat, le Conseil Régional et les conseils généraux de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées et du Tarn pour continuer le projet de déploiement de l'ENT sur 2012-2016 ;
- Approuve à cet effet la convention définissant les modalités pratiques de l'utilisation du dispositif de marquage de l'ENT à intervenir entre le Département et les divers partenaires ;

## *Programme Pluriannuel de Micro-Informatique des Collèges (PPMIC)*

- Décide de lancer pour 2011, une deuxième tranche de modernisation des équipements informatiques pédagogiques des collèges par la mise en place de 719 postes supplémentaires pour la fin de l'année (avec une inscription de 45 000 € de crédits) ;

### **III – INVESTISSEMENT**

#### **Travaux annuels**

##### *Travaux dans les cours des collèges propriété du Département*

- Autorisation de programme 2011..... 17 000 €

dont :

- *Collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse* : création d'un abri à vélos.

##### *Travaux dans les cours des collèges mis à disposition du Département*

- Autorisation de programme 2011..... 39 000 €

dont :

- *Collège Pierre Darasse à Caussade* : mise en place d'une clôture : 15 000 €
- *Collège François Mitterrand à Moissac* : mise en place d'un éclairage dans la cour : 4 000 €
- *Collège Olympe de Gouges à Montauban* : mise en place d'un éclairage extérieur : 5 000 €
- *Collège du Pays de Serres à Lauzerte* : mise en place de portails et clôtures 1ère tranche : 15 000 €

##### *Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété du Département*

- Autorisation de programme globale 2011.....293 000 €

dont :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :	52 000 €
Programme annuel de travaux à thèmes :	217 000 €
Interventions urgentes :	4 000 €
Études et travaux divers :	5 000 €
Plan pluriannuel micro-informatique des collèges	15 000 €

## *Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus à disposition*

– Autorisation de programme globale 2011.....694 000 €

dont :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :	121 000 €
Programme annuel de travaux à thèmes :	513 000 €
Interventions urgentes :	20 000 €
Études et travaux divers :	10 000 €
Plan pluriannuel micro-informatique des collèges	30 000 €

## **Travaux pluriannuels dans les bâtiments**

### *Construction, extension et restructuration des collèges publics : PPI 2003-2012*

– Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative aux tranches réalisées et aux opérations en cours, collège par collège : 52 opérations dont :

- . 34 terminées
- . 6 en cours
- . 12 restants à réaliser

– Adopte pour la phase 2011-2012 une autorisation de programme globale de 2 500 000 € répartie comme suit :

#### *Collège T. Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne :*

– Adopte une autorisation de programme 2011 de 360 000 € pour la réfection et la végétalisation des cours, la création d'un garage à vélos et la démolition du bâtiment Alti ;

#### *Collège Pierre Darasse à Caussade*

– Décide d'augmenter l'autorisation de programme 2008 de 200 000 € afin d'intégrer les travaux complémentaires générés par le sinistre incendie sur le bâtiment segpa ;

#### *Collège du Pays de Serres à Lauzerte*

– Adopte une autorisation de programme de 430 000 € relative à la restructuration du bâtiment internat ;

#### *Collège François Mitterrand à Moissac*

– Adopte une première autorisation de programme de 800 000 € pour la réfection des façades du bâtiment externat ;

### *Collège Olympe de Gouges à Montauban*

- Adopte une autorisation de programme de 670 000 € relative à la restructuration du bâtiment Centre de Documentation et d'Information ;

### *Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val*

- Adopte une autorisation de programme de 240 000 € pour la restructuration du bâtiment internat ;

### *Collège Jean Lacaze à Grisolles*

- Approuve l'avant-projet sommaire tel que présenté relatif à la restructuration des bâtiments demi pension et Alti ;
- Précise que cette opération démarrera au 3ème trimestre pour une livraison prévue à la rentrée 2012 ;

## **Équipements**

### *Équipement mobilier*

- Autorisation de programme 2011..... 267 000 €

dont :

- *1<sup>er</sup> équipement scolaire*..... 217 000 €

Dans le cadre du PPI :

- *Collège J. de Prades à Castelsarrasin* : aménagement de l'ancien internat : 35 000 €
- *Collège Jean Lacaze à Grisolles* : équipement en mobilier de 2 salles de classe, d'une salle d'arts plastiques et d'un atelier : 20 000 €
- *Collège J. H. Fragonard à Nègrepelisse* : équipement en mobilier de la partie ancien réfectoire et ancien Centre de Documentation et d'Information : 80 000 €
- *Collège François Mitterrand à Moissac* : équipement dans le cadre de la mise aux normes du bâtiment segpa -1ère tranche : 20 000 €

Dans le cadre du programme annuel de travaux d'entretien :

- *Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise* : équipement en mobilier du local archives : 10 000 €
- *Collège Jean Jaurès à Montauban* : équipement du pôle sciences et du bureau du chef cuisine : 22 000 €

- *Collège Jean Rostand à Valence d'Agen* : équipement en mobilier du foyer élèves : 30 000 €

◆ Complément et renouvellement d'équipement mobilier ..... 50 000 €

*Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement*

— Autorisation de programme 2011.....15 000 €

*Équipements spécifiques*

- Matériel et outillage technique

— Autorisation de programme 2011.....82 000 €

dont :

*matériel divers*..... 14 000 €

- *Collège Jean Lacaze à Grisolles* : achat de matériel pour l'Atelier Professionnel : 3 000 €

- *Collège Jean Jaurès à Montauban* : acquisition de rayonnages pour la cuisine : 3 000 €

- *EMOES* : achat d'une monobrosse : 3 000 €

- Imprévus : 5 000 €

*matériel de cuisine* .....68 000 €

- *Collège Flamens à Castelsarrasin* : fourniture d'une sauteuse : 10 000 €

- *Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre* : remplacement du lave vaisselle : 23 000 €

- *Collège du Pays de Serres à Lauzerte* : mise en place d'une armoire réfrigérée : 10 000 €

- *Collège Jean Jaurès Montauban* : mise en place d'une chambre froide : 15 000 €

- Imprévus : 10 000 €

- Acquisition de matériel innovant

— Autorisation de programme 2011..... 25 000 €

- Matériel de téléphonie

— Autorisation de programme 2011..... 6 500 €

**Autres investissements**

*Frais d'études divers*

– Autorisation de programme 2011 1 000 €

*Frais d'insertion*

– Autorisation de programme 2011.....10 000 €

**Subventions d'investissement**

*Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité*

– Adopte une autorisation de programme 2011 de 48 009 € avec l'échéancier suivant en crédits de paiement de :

- 2011 : 20 009 €
- 2012 : 14 000 €
- 2013 : 14 000 €

– Précise que ces aides seront définitivement arrêtées par le Commission Permanente sur la base d'un dossier technique par collège ;

– Ratifie les crédits de paiement suivants :

**A – FONCTIONNEMENT**

*Article 60628 – sous-fonction 221*  
Autres fournitures non stockées .....62 000 €

*Article 60631 – sous-fonction 221*  
Produits d'entretien EMOES.....2 000 €

*Article 60632 – sous-fonction 221*  
Fourniture de petit équipement .....8 000 €

*Article 60636 – sous-fonction 221*  
Habillement et vêtements de travail .....2 000 €

*Article 6065 – sous-fonction 221*  
Ouvrages.....30 000 €

*Article 6135 – sous-fonction 221*  
Locations mobilières .....56 000 €

*Article 61521 – sous-fonction 221*  
Entretien des terrains, parcs et jardins.....4 000 €

*Article 61522 – sous-fonction 221*

Entretien et réparations de biens immobiliers.....	50 000 €
<i>Article 61551 – sous-fonction 221</i>	
Entretien de matériel roulant .....	1 500 €
<i>Article 61558 – sous-fonction 221</i>	
Entretien et réparations de biens mobiliers .....	4 000 €
<i>Article 6156 – sous-fonction 221</i>	
Contrat de maintenance sur ENT.....	50 000 €
<i>Article 617 – sous-fonction 221</i>	
Études et recherches.....	500 €
<i>Article 6188 – sous-fonction 221</i>	
Autres frais divers.....	10 000 €
<i>Article 6228 – sous-fonction 221</i>	
Frais d'honoraires.....	1 500 €
<i>Article 6231 – sous-fonction 221</i>	
Annonces et insertions.....	1 000 €
<i>Article 6236 – sous-fonction 221</i>	
Catalogues, imprimés et publications.....	400 €
<i>Article 6414 – sous-fonction 221</i>	
Intervenants des sections et classes sportives des collèges.....	41 538 €
<i>Article 65511 – sous-fonction 221</i>	
Dotation de fonctionnement des collèges publics.....	2 104 034 €
<i>Article 655111 – sous-fonction 221</i>	
Dotation de fonctionnement collèges et segpa.....	69 000 €
<i>Article 655112 – sous-fonction 221</i>	
Activités éducatives, sportives et culturelles des projets d'établissements des collèges publics .....	106 500 €
<i>Article 655113 – sous-fonction 221</i>	
Fonctionnement des sections et classes sportives des collèges .....	27 605 €
<i>Article 655114 – sous-fonction 221</i>	
Dotation de fonctionnement de la Cité Scolaire de Moissac.....	6 500 €
<i>Article 65512 – sous-fonction 221</i>	

Dotation de fonctionnement des collèges privés .....535 643 €

*Article 655124 – sous-fonction 221*

Forfait d'externat des collèges privés .....496 234 €

*Article 6568 – sous-fonction 221*

Participation Région ENT .....10 000 €

## **B – INVESTISSEMENT**

*Article 20316 – sous-fonction 221*

Frais d'études divers ..... 1 000 €  
avec une autorisation de programme 2011 de 1 000 €

*Article 2033 – sous-fonction 221*

Frais d'insertion .....10 000 €  
avec une autorisation de programme 2011 de 10 000 €

*Article 204121 – sous-fonction 221*

Subvention Région travaux cité scolaire.....102 000 €

*Article 20431 – sous-fonction 221*

Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses  
d'équipement (fonds commun d'hébergement) .....15 000 €  
avec une autorisation de programme 2011 de 15 000 €

*Article 20433 – sous-fonction 221*

Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité .....70 101 €  
avec une autorisation de programme 2011 de 48 009 €

*Article 2157 – sous-fonction 221*

Matériel et outillage technique.....82 000 €  
avec une autorisation de programme 2011 de 82 000 €

*Article 21574 – sous-fonction 221*

Acquisition de matériel innovant.....25 000 €  
avec une autorisation de programme 2011 de 25 000 €

*Article 21841 – sous-fonction 221*

Dépenses d'équipement pour les collèges publics.....426 000 €  
(1<sup>er</sup> équipement scolaire et complément et renouvellement  
de l'équipement)  
avec une autorisation de programme 2011 de 267 000 €

*Article 2185 – sous-fonction 221*

Matériel de téléphonie.....6 500 €

avec une autorisation de programme 2011 de 6 500 €

*Article 23122 – sous-fonction 221*

Travaux dans les cours des collèges propriété du département.....17 000 €  
avec une autorisation de programme 2011 de 17 000 €

*Article 231312 – sous-fonction 221*

Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété  
du Département .....328 000 €  
avec une autorisation de programme 2011 de 293 000 €

*Article 2313126 – sous-fonction 221*

Restructuration demi-pension/Alti collège Jean Lacaze à Grisolles .....326 000 €

*Article 231722 – sous-fonction 221*

Travaux dans les cours des collèges mis à disposition.....39 000 €  
avec une autorisation de programme 2011 de 39 000 €

*Article 2317312 – sous-fonction 221*

Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus  
à disposition.....657 000 €  
avec une autorisation de programme 2011 de 694 000 €

*Article 2382 – sous-fonction 221*

\* Programme prévisionnel d'investissement 2003-2012.....1 964 889 €  
avec une autorisation de programme 2011 de 2 500 000 €

\* augmentation de l'autorisation de programme 2008 de 200 000 €  
(collège Pierre Darasse à Caussade)

\* Collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse.....750 000 €

\* Collège Vercingétorix à Montech.....80 000 €

– Donne délégation à la Commission Permanente pour :

. se prononcer sur les dépenses à imputer :

*Article 20431 – sous-fonction 221*

Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement (fonds  
commun d'hébergement)

*Article 231312, 2317312 et 61522 – sous-fonction 221*

Travaux de grosses réparations aux collèges, les interventions urgentes et rénovation  
des logements de fonction.

*Article 20433 – sous-fonction 221*

Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité.

- . pour toute décision pouvant intervenir sur le dossier Environnement Numérique de Travail ;

— Autorise Monsieur le Président à :

- . signer l'avenant avec le Conseil Régional concernant la participation du Département aux frais d'assurance de la Cité Scolaire de Moissac,
- . signer la convention relative à l'Environnement Numérique de Travail,
- . engager toutes démarches en vue de la mise en œuvre de la 2ème tranche du plan pluriannuel micro-informatique des collèges et en particulier le lancement des appels d'offres.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**ANNEXE 1****CRITÈRES DOTATION DE FONCTIONNEMENT  
DES COLLÈGES PUBLICS**

<b>CRITERES</b>	<b>BASE 2009/2010</b>	<b>BASE 2010/2011</b>
Surfaces bâties, le m <sup>2</sup>	2,85 €	2,90 €
Surfaces non bâties, le m <sup>2</sup>	0,35 €	0,35 €
Viabilisation	N - 2 x 1,50 %	N - 2 x 0,60 %
Contrats de maintenance	Communiqués par Collèges	
Forfait élève enseignement général	56 €	56,50 €
Forfait élève enseignement technique	76 €	76,50 €

Le Président,

**ANNEXE 2**

CG 11/3ème/BP-III-01an2

**RÉPARTITION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT  
DES COLLÈGES PUBLICS  
ANNÉE 2010-2011**

<b>COLLÈGES</b>	<b>DOTATION 2011</b>
<b><u>BEAUMONT DE LOMAGNE</u></b> Théodore Despeyrous	95 890 €
<b><u>CASTELSARRASIN</u></b> Pierre Flamens	84 549 €
<b><u>CASTELSARRASIN</u></b> Jean de Prades	102 137 €
<b><u>CAUSSADE</u></b> Pierre Darasse	168 852 €
<b><u>GRISOLLES</u></b> Jean Lacaze	94 661 €
<b><u>LABASTIDE SAINT PIERRE</u></b> Jean-Jacques Rousseau	106 770 €
<b><u>LAFRANCAISE</u></b> Antonin Perbosc	95 451 €
<b><u>LAUZERTE</u></b> Pays de Serres	104 347 €
<b><u>MOISSAC</u></b> François Mitterrand	153 689 €
<b><u>MONTAUBAN</u></b> Manuel Azaña	118 536 €
<b><u>MONTAUBAN</u></b> Ingres	223 025 €
<b><u>MONTAUBAN</u></b> Jean Jaurès	102 417 €
<b><u>MONTAUBAN</u></b> Olympe de Gouges	187 594 €
<b><u>MONTECH</u></b> Vercingétorix	119 834 €
<b><u>NÈGREPELISSE</u></b> Jean Honoré Fragonard	93 093 €
<b><u>SAINT ANTONIN NOBLE VAL</u></b> Pierre Bayrou	89 884 €
<b><u>VALENCE D'AGEN</u></b> Jean Rostand	163 305 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>2 104 034 €</b>

Le Président,

## ANNEXE 3

**RÉPARTITION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT  
DES COLLÈGES PRIVÉS**

ANNÉE 2010-2011

<b>COLLÈGES</b>	<b>DOTATION 2011</b>
<b><u>BEAUMONT DE LOMAGNE</u></b> Saint Joseph	54 700 €
<b><u>CAUSSADE</u></b> Saint Antoine	57 134 €
<b><u>DURFORT LACAPELETTE</u></b> Saint Roch	12 800 €
<b><u>MOISSAC</u></b> Jeanne d'Arc	82 691 €
<b><u>MONTAIGU DE QUERCY</u></b> Sainte Agnès	13 800 €
<b><u>MONTAUBAN</u></b> Notre Dame	86 585 €
<b><u>MONTAUBAN</u></b> Institut Familial	154 005 €
<b><u>MONTAUBAN</u></b> Saint Théodard	73 928 €
<b>TOTAL.....</b>	<b>535 643 €</b>

Le Président,

## ANNEXE 4

## FORFAIT EXTERNAT – PART PERSONNEL DES COLLÈGES PRIVÉS

ANNÉE 2011

COLLÈGES	EFFECTIFS			MONTANT FORFAIT ANNUEL 2010/2011
	2009/2010	2010/2011	DIFFÉRENCE	
<b><u>BEAUMONT DE LOMAGNE</u></b> Saint Joseph	232	239	7	<b>53 650 €</b>
<b><u>CAUSSADE</u></b> Saint Antoine	258	249	-9	<b>55 452 €</b>
<b><u>DURFORT LACAPELETTE</u></b> Saint Roch	68	64	-4	<b>18 894 €</b>
<b><u>MOISSAC</u></b> Jeanne d'Arc	370	354	-16	<b>74 371 €</b>
<b><u>MONTAIGU DE QUERCY</u></b> Sainte Agnès	69	69	0	<b>21 564 €</b>
<b><u>MONTAUBAN</u></b> Institut Familial	655	647	-8	<b>127 164 €</b>
<b><u>MONTAUBAN</u></b> Notre Dame	369	370	1	<b>77 254 €</b>
<b><u>MONTAUBAN</u></b> Saint Théodard	374	318	-56	<b>67 885 €</b>
<b>TOTAL .....</b>	<b>2 395</b>	<b>2 310</b>	<b>-85</b>	<b>496 234 €</b>

Le Président,

**CONVENTION DE PARTENARIAT**

**ENTRE :**

La Caisse des dépôts et consignations, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, dont le siège est situé 56, rue de Lille 75007 Paris,

Représentée par le Directeur régional,  
Dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « la Caisse des Dépôts »,  
D'une part,

**ET :**

L'état, ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et de la vie associative, Académie de Toulouse,

représenté par le Recteur, Monsieur Olivier DUGRIP,  
Chancelier des Universités  
Dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommé « l'Académie »,  
De deuxième part,

**ET :**

Le Conseil Régional Midi-Pyrénées, représenté par son président,  
Le Conseil Général de l'Ariège, représenté par son président,  
Le Conseil Général de l'Aveyron, représenté par son président,  
Le Conseil Général du Gers, représenté par son président,  
Le Conseil Général du Lot, représenté par son président,  
Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées, représenté par son président,  
Le Conseil Général du Tarn, représenté par son président,  
Le Conseil Général du Tarn-et-Garonne, représenté par son président,

Dûment habilités aux fins des présentes,

Ci-après dénommés « les Collectivités »,  
De troisième part,

La Caisse des Dépôts, l'Académie, et les Collectivités sont ci-après désignés individuellement une « Partie » et conjointement « les Parties ».

## **IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

Éléments de la politique académique en matière d'ENT

Les partenaires (Académie et Collectivités) signataires de la présente convention mettent en œuvre la généralisation de l'ENT depuis février 2008 pour une durée de 4 ans. Au-delà de l'échéance, ils souhaitent poursuivre la mise à disposition de l'ENT dans les établissements scolaires du second degré sous leur compétence.

Ils conviennent d'agir en commun afin d'assurer la continuité de l'ENT dans les établissements, et de poursuivre le développement des usages.

Ils s'accordent pour mettre en œuvre les éléments participant au projet, en particulier une plate-forme ENT, une assistance à maîtrise d'ouvrage et des moyens d'accompagnement.

L'Environnement Numérique de Travail comprend un socle commun et des services externes « interfacés » qui peuvent varier selon les besoins propres à chaque partenaire.

L'ENTMIP comprend un ENT pour chaque établissement, un portail central inter-établissements, 8 ENT de type établissement pour les besoins de formation et d'animation de l'académie, et un ENT de type établissement pour les besoins de l'Académie.

L'Académie a pour objet la formation, l'assistance et l'accompagnement au changement des utilisateurs des environnements numériques de travail (ENT) dans les établissements scolaires du second degré situés sur le territoire.

Les Collectivités ont pour objet le soutien et le financement de projets de mise en place, de déploiement et de gestion des Environnements numériques de Travail (ENT), dans les établissements scolaires du second degré situés sur leurs territoires et dont elles ont la charge.

Elles ont le souci, notamment, d'élargir l'offre de services et de la rendre plus largement accessible, de manière à développer de nouveaux usages des ENT.

Le Département Développement Numérique des Territoires de la Caisse des Dépôts a pour objet, entre autres, d'accompagner l'Etat et les collectivités territoriales dans le développement numérique des territoires, et de mobiliser ses capacités de veille et d'expertise pour travailler sur des sujets d'avenir, tel que cités dans le Plan Elan 2020 (Société de la Connaissance, Développement durable, université, PME).

Suite à l'appel à projet « ENT 2003 » et au déploiement des premiers projets ENT, la Caisse des Dépôts, à la demande du ministère de l'éducation, a mis en place, dès 2005, un dispositif de suivi de la fréquentation des ENT déployés dans les établissements du second degré. En 2010, la Caisse des Dépôts confirme la continuité de ce service pour une période de trois années et son libre accès pour tous les porteurs de projets ENT qui le souhaitent. La Caisse de dépôts, en investissant dans la mesure d'audience des actions réalisées dans les ENT depuis 2003 contribue à stimuler la création de valeur ajoutée autour des Espaces Numériques de Travail et des services numériques éducatifs.

Les Parties conviennent que la Caisse des Dépôts confie à CDC Numérique, agissant au nom et pour le compte de la Caisse des Dépôts, la gestion et l'exploitation technique du dispositif de marquage des ENT.

Conformément aux accords susvisés, cette convention tripartite entre l'Etat, les Collectivités et la Caisse Des Dépôts porte sur la gestion, l'utilisation et l'évolution du dispositif de marquage des ENT et les services proposés aux utilisateurs de ce dispositif.

## **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :**

### **Article 1 : Objet**

La présente convention et ses annexes, ci-après désignée la « Convention », a pour objet de définir les modalités pratiques de l'utilisation du dispositif de marquage de l'ENT, de sa gestion et du rôle et engagements des Parties concernant son animation et de définir les responsabilités de chaque Partie dans le cadre des relations avec les éditeurs et prestataires en charge de la mise en place et la gestion technique de l'ENT et des établissements utilisateurs de ces solutions.

Le dispositif, dont la double dimension nationale et territoriale fut définie dès l'origine, vise plusieurs objectifs :

- Harmoniser le suivi de l'utilisation des ENT, quels que soient les plateformes et les projets. Un travail de définition d'un référentiel commun de marquage a été conduit dans ce sens pour proposer un même plan de marquage aux projets. Ce plan de marquage définit l'ensemble des indicateurs génériques couvrant les services proposés par les ENT. Ainsi, quelle que soit la plateforme, les indicateurs obtenus sont comparables car ils s'appuient sur les mêmes éléments de mesure, favorisant ainsi une lecture objective de l'utilisation des ENT déployés sur le territoire.

- Rendre compte de la fréquentation au travers de tableaux de bords accessibles aux porteurs de projets et aux décideurs. Grâce à un ensemble de vues agrégeant les données statistiques (quantitatives), chaque projet bénéficie chaque mois d'un suivi des usages de l'ENT, à l'échelle du territoire, par établissement, par profil d'utilisateurs (enseignants, élèves, parents,...) et par catégorie de services.

- Apporter aux porteurs de projets, collectivités et Académie, des éléments de pilotage permettant d'apprécier l'évolution des usages liés à l'ENT, sur l'ensemble des établissements déployés comme au niveau de chacun d'entre eux.

Les tableaux de bords, au plan national comme territorial, ont pour but d'apporter des éléments de suivi, de comparaison, favorisant la prise de décision afin que les établissements puissent bénéficier pleinement des services apportés par l'ENT. Ils permettent, à l'initiative de l'Académie, d'impliquer les établissements dans le pilotage de leur projet d'ENT.

## **Article 2 : Obligations de la Caisse des Dépôts**

Dans le cadre de la gestion et l'animation du dispositif de marquage des ENT, la Caisse des Dépôts veille à :

- Permettre l'élaboration d'un référentiel commun de marquage avec les porteurs de projets ENT et les éditeurs, et assure son adaptation de façon à ce qu'il suive l'évolution des services, en accord avec l'ensemble des porteurs de projets ENT associés au dispositif de marquage des ENT (confer annexe 2 : « *Plan de marquage des ENT* »).
- Fournir aux porteurs de projet, en collaboration avec l'éditeur ou l'intégrateur de la solution ENT concerné, au moment de l'implémentation initiale ou de toute mise à jour de la solution ENT, les caractéristiques fonctionnelles et techniques de marquage des ENT conformément au référentiel commun (confer annexe 2).
- Apporter aux porteurs de projet un appui fonctionnel et technique dans l'implantation des marqueurs de mesure de l'audience et de l'utilisation des ENT, sur leurs plateformes, selon le plan de marquage commun en vigueur.
- Contrôler la qualité de l'intégration des marqueurs sur les plateformes ENT, selon une périodicité et une méthode déterminées, d'un commun accord, par la CDC et les autres parties.
- Adresser à l'Académie et aux Collectivités la liste des utilisateurs autorisés à accéder à l'interface web de consultation des tableaux de bords, selon le format présenté en annexe 1, conformément aux accords passés par les parties fixant les niveaux d'habilitation, et à assurer la mise à jour régulière de cette liste.
- Intégrer les nouveaux projets ENT et établissements associés proposés par l'Académie, et/ou les Collectivités, au fur et à mesure des vagues de déploiement, dans un délai établi d'un commun accord entre les parties.
- Synthétiser mensuellement les informations statistiques produites par le dispositif de marquage, sous forme de tableaux de bords personnalisés par projet et par territoire, tels que présentés en annexe 4, pour les adresser à l'Académie et aux Collectivités-
- Donner l'accès aux utilisateurs habilités par l'Académie et par les Collectivités à l'interface web de suivi de fréquentation et d'utilisation des ENT relative à leur projet.
- Former les utilisateurs habilités par l'Académie et les Collectivités (mentionnés à l'annexe 1) à l'utilisation des interfaces de gestion des indicateurs et à l'interprétation des données statistiques. A ce titre, une formation initiale est proposée à chaque mise en place d'une plateforme ENT.
- Apporter une assistance technique et fonctionnelle aux utilisateurs du dispositif de marquage, par téléphone ou par messagerie électronique entre 9H00 et 17H00, du lundi au vendredi.

- Formaliser et diffuser deux fois par an, à l'Académie et aux Collectivités une note de tendances personnalisée (par projet et par territoire), résultant de son observation et de son analyse de l'évolution de la fréquentation de l'ENT.

### **Article 3 : Obligations de l'Etat**

Dans le cadre de ce dispositif, l'Etat représenté par l'Académie s'engage à :

- Nommer un interlocuteur privilégié pour entretenir la relation avec la Caisse des Dépôts et assurer l'administration des données utilisées dans le cadre du dispositif de marquage : gestion des habilitations au sein de l'Académie, gestion des établissements,...
- Adresser à la Caisse des Dépôts toutes les informations utiles à l'intégration d'un établissement scolaire dans le dispositif de marquage et à la mise à jour régulière de ces informations, selon un rythme établi conjointement avec les Collectivités et la Caisse des Dépôts.
- Adresser à la Caisse des Dépôts la liste des utilisateurs autorisés par l'Académie à accéder à l'interface web de consultation des tableaux de bords, selon le format présenté en annexe 1, conformément aux accords passés par les parties fixant les niveaux d'habilitation, et assurer la mise à jour régulière de cette liste.
- Assurer l'intégration des marqueurs sur la plateforme technique utilisée pour l'ENT, dans le cas où celle-ci serait à sa charge, et sa mise à jour dans le cadre de la maintenance évolutive établie avec ses services informatiques ou son prestataire, selon l'évolution du plan de marquage des ENT (confer annexe 2) et dans le délai fixé à l'article 5 de la présente.
- Informer la Caisse des Dépôts de toute évolution fonctionnelle et/ou technique de la plateforme ENT, à l'initiative de l'Académie et/ou de son fournisseur, concernant le marquage de l'ENT ou la formalisation des tableaux de bords, selon les stipulations prévues à l'article 5.
- Participer aux réunions de coordinations et d'animation, selon les stipulations prévues à l'article 8.

### **Article 4 – Obligations de chacune des Collectivités**

Dans le cadre de ce dispositif, chacune des Collectivités s'engage à :

- Nommer un interlocuteur privilégié pour entretenir la relation avec la Caisse des Dépôts et assurer l'administration des données utilisées dans le cadre du dispositif de marquage : gestion des habilitations au sein de chaque Collectivité.
  - Adresser à la Caisse des Dépôts la liste des utilisateurs autorisés par chaque Collectivité à accéder à l'interface web de consultation des tableaux de bords, selon le format présenté en annexe 1, et assurer la mise à jour régulière de cette liste.
- Assurer l'intégration des marqueurs sur la plateforme technique utilisée pour son ENT, dans le cas où celle-ci serait à sa charge, et sa mise à jour dans le cadre de la maintenance évolutive établie avec ses services informatiques ou son prestataire, selon l'évolution du plan de marquage des ENT (confer annexe 2) et dans le délai fixé à l'article 5 de la présente.
- Informer la Caisse des Dépôts de toute évolution fonctionnelle et/ou technique de la plateforme ENT, à l'initiative de la collectivité et/ou de son fournisseur, concernant le marquage de l'ENT ou la formalisation des tableaux de bords, selon les dispositions établies à l'Article 5.
- Participer aux réunions de coordinations et d'animation, selon les dispositions établies à l'Article 8.

### **Article 5 : Maintenance du dispositif de marquage des ENT et des tableaux de bords**

Les Parties s'engagent mutuellement à s'informer de toute évolution relative au dispositif de marquage de l'ENT géré par la Caisse des Dépôts ou l'ENT, résultant de leur initiative ou de celle de leur fournisseur ou prestataire, dans un délai de 3 mois précédant la mise en place de ces évolutions.

En cas d'évolution, les Parties évalueront l'impact de ces évolutions sur les plateformes respectives et établiront, selon le besoin, un plan d'intégration fixant les modalités et le calendrier de mise en place.

## **Article 6 : Gestion des codes d'accès**

### 6.1 Création des codes d'accès

Les codes d'accès à l'interface web de consultation des tableaux de bord se composent d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels, confidentiels et inaccessibles.

La CDC créera pour chaque utilisateur un identifiant. L'identifiant arrêté par la CDC est communiqué directement à l'utilisateur par courrier électronique à l'adresse électronique déclarée par chacune des Collectivités ou l'Académie (ci-après désignés « **les Gestionnaires** »).

Toute demande de modification des codes accès par un des gestionnaires à la CDC dument justifiée (perte de code, vol de code, perte de confidentialité de code,...) devra être prise en compte par la CDC dans un délai maximum de 15 jours ; les nouveaux codes accès seront notifiés au gestionnaire concerné selon les mêmes modalités que pour la création de codes accès.

### 6.2 Sécurité des codes d'accès

Les Gestionnaires sont responsables de la conservation, de l'intégrité et de la confidentialité des codes utilisés par chacune des personnes autorisées et des conséquences de leur divulgation ou utilisation par des tiers.

Dès lors qu'un utilisateur s'apercevrait ou aurait de bonnes raisons de croire qu'un ou plusieurs identifiants et mots de passe attribués ont perdu leur caractère confidentiel, pour quelque cause que ce soit, il appartiendra au Gestionnaire d'en avertir immédiatement la Caisse des Dépôts par notification transmise par tous moyens (notamment par courrier électronique).

Le Gestionnaire assume seul l'entière responsabilité des conséquences de l'utilisation de l'interface web effectuée au moyen des codes corrompus jusqu'à la réception par la Caisse des Dépôts de la notification visée ci-dessus.

La Caisse des Dépôts se réserve le droit de modifier les codes de la personne autorisée en cas de risque imminent concernant la sécurité du système informatique de la Caisse des Dépôts.

## **Article 7 : Disponibilité**

La Caisse des Dépôts fournit tous ses efforts afin d'assurer que l'accès et le fonctionnement de l'interface web soient assurés pendant les heures ouvrées du lundi au vendredi, sans interruption. Néanmoins, la Caisse des Dépôts ne pourra voir sa responsabilité recherchée en cas d'indisponibilité temporaire dans les cas suivants :

- du fait d'un cas de force majeure, notamment en cas d'interruption temporaire de tout ou partie des fonctionnalités liée au système informatique de l'utilisateur,
- en cas de maintenance des serveurs sur lequel il est hébergé,
- en cas de survenance d'événements extérieurs à sa volonté et à son contrôle.

Les Collectivités et l'Académie sont expressément informés que Internet n'est pas un réseau sécurisé et fiable. En conséquence, la Caisse des Dépôts ne pourra être tenue responsable des dommages ou problèmes d'origine accidentelle ou volontaire provoqués par des tiers.

Chacune des Collectivités ou l'Académie est responsable de toutes les conséquences qui résulteraient d'une erreur de transmission ou de manipulation de sa part.

## **Article 8 : Suivi et animation**

Les Parties s'engagent à participer à un groupe d'animation national, réuni une à deux fois par an, pour échanger sur les évolutions et le retour d'expérience du dispositif de marquage.

Concernant la Caisse des Dépôts, la coordination du dispositif de marquage et son animation seront suivies par la Responsable du projet « dispositif de suivi des usages des ENT » au sein du Département Développement Numérique des Territoires. A ce titre la Responsable du projet, ainsi que le responsable e-éducation du Département Développement Numérique des Territoires, ou tout prestataire mandaté par eux, pourront librement consulter l'interface web de la mesure d'audience du projet, les tableaux de bord mensuels et les notes de tendances annuelles.

Les Parties s'engagent à s'informer mutuellement sous quinze (15) jours et par écrit du changement de leurs interlocuteurs privilégiés.

## **Article 9 : Conditions financières**

### **9.1 – Mise à disposition et animation du dispositif de marquage des ENT**

Les coûts de mise en place et de gestion du dispositif de marquage (mise en place initiale des marqueurs et tableaux de bords), d'administration des données, de formation initiale des utilisateurs, de production de note de tendances et d'animation des groupes d'utilisateurs et d'éditeurs sont pris en charge intégralement par la Caisse des Dépôts.

### **9.2 – Mise à jour du marquage de l'ENT**

La mise à jour de l'ENT, dans le cadre d'une évolution du plan de marquage est prise en charge par l'Académie et/ou les Collectivités, en fonction de l'origine de la commande.

## **Article 10 : Confidentialité**

Les documents, fichiers, données ou renseignements de toute nature échangés entre les parties quel qu'en soit le moyen, sont strictement confidentiels et restent en tout état de cause la propriété de la partie qui les a communiqués.

Ils ne peuvent être utilisés par les Parties que pour les besoins de la convention et ne peuvent faire l'objet d'aucune divulgation à des tiers, sous-traitant, partenaires ou à des membres du personnel de l'une ou l'autre des parties non appelés à participer à l'exécution de la convention.

Sont strictement confidentiels tous les documents, données et informations de nature technique ou financière dont les Parties ont pu avoir connaissance dans le cadre de la convention et en particulier les informations relatives à l'organisation de la Caisse des Dépôts et au savoir-faire du dispositif de marquage. Les Collectivités ou l'Académie s'engagent à restituer à la Caisse des Dépôts ou à détruire l'intégralité des informations confidentielles dont ils ont pu avoir connaissance dans le cadre de la convention.

Cette obligation de confidentialité ne s'applique pas aux informations qui sont entrées dans le domaine public préalablement à leur communication ou après celle-ci en l'absence de toute faute de la partie qui les reçoit, ou qui, à la date de leur communication sont en possession légitime de la partie qui les reçoit, sous réserve que la partie qui allègue la présente stipulation soit en mesure d'en apporter la preuve utile ou qui ont été reçues d'un tiers de manière licite, sans restrictions ni violation des dispositions du présent article.

La présente obligation de confidentialité est valable pendant toute la durée de la convention et pendant trois (3) ans à compter de son expiration.

## **Article 11 : Communication**

En contrepartie de la prise en charge des coûts d'exploitation du dispositif de marquage des ENT, l'Académie et les Collectivités s'engagent à mentionner la dénomination « Caisse des Dépôts » dans toute communication, écrite et orale, relative au dispositif de marquage des ENT. A ce titre, les Collectivités et l'Académie s'engagent à apposer le logotype en couleur de la Caisse des Dépôts selon la charte graphique jointe en Annexe, sur l'ensemble des supports de communication, d'information et de promotion réalisés dans le cadre de la convention.

En outre, pendant toute la durée de la Convention, les Parties s'informeront, préalablement à toute démarche auprès de la presse écrite et audiovisuelle destinée à promouvoir ce dispositif de marquage des ENT et les travaux qui pourraient en résulter. Le choix des contenus et des supports associés à cette communication sont déterminés d'un commun accord entre les Parties.

Les Collectivités et l'Académie s'obligent à soumettre, dans un délai minimal de quinze (15) jours avant sa divulgation au public, à l'autorisation préalable et écrite (papier ou courrier électronique) de la Caisse des Dépôts, le contenu de toute publication ou communication faisant mention de cette dernière pour toute communication de presse écrite ou audiovisuelle. Cette autorisation devra intervenir dans un délai maximum de 15 jours.

Les Parties s'engagent, sur l'ensemble des supports de communication, d'information et de promotion pouvant être utilisés dans le cadre de la présente Convention, à prendre toute mesure afin de préserver l'image et la renommée des autres Parties.

#### **Article 12 : Propriété intellectuelle**

Chaque Partie demeure titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des éléments immatériels échangés pendant toute la durée de la convention.

Toutefois, la Caisse des Dépôts concède aux Collectivités et à l'Académie un droit d'utilisation de l'interface web de consultation des tableaux de bord et des notes de tendances dont un modèle est joint en annexe, pour les besoins d'exécution de la convention, pour la durée de la convention et pour le territoire métropolitain.

La présente convention n'emporte aucune cession, à quelque titre que ce soit des droits de propriété intellectuelle respectifs des Parties notamment logos et signes distinctifs.

Tout droit relatif à l'interface web et/ou à son contenu (tels que droit de reproduction, de représentation et/ou de diffusion, totale ou partielle, de l'interface web) autre que ceux expressément concédés au titre des présentes, doit faire l'objet d'une autorisation expresse de la part du titulaire des droits en cause.

#### **Article 13 : Responsabilité**

Les Parties sont soumises à une obligation de moyens.

Compte tenu du coût financier assumé par la Caisse des Dépôts en exécution des présentes, les Parties conviennent que la responsabilité de la Caisse des Dépôts ne pourra être engagée en cas d'indisponibilité de l'interface web, en cas d'inadéquation aux besoins des Collectivités ou de l'Etat ou en cas de perte de données.

La Caisse des Dépôts ne pourra être tenue responsable en cas d'inexactitude, absence de complétude ou de fiabilité des données recueillies et fournies par les Collectivités ou l'Académie. Les Parties ne pourront voir leur responsabilité engagée pour les pertes d'investissements subis par l'une ou l'autre des parties.

Il est convenu que les Collectivités et/ou l'Académie font leur affaire des éventuelles réclamations des éditeurs et prestataires au titre des marchés conclus avec ceux-ci. De manière générale, la Caisse des Dépôts est et demeurera un tiers vis à vis de toute autre personne que les Collectivités et l'Etat, et ne pourra jamais être inquiétée ou recherchée pour quelque cause que ce soit, et ne sera jamais responsable des éventuelles conséquences dommageables que les tiers notamment les éditeurs ou prestataires subiront à raison de l'exécution ou de l'inexécution de la relation contractuelle avec les Collectivités ou l'Etat.

#### **Article 14 : Protection des données à caractère personnel**

Chacune des Parties fait son affaire du respect des dispositions légales et réglementaires en matière de protection des données à caractère personnel.

A ce titre, les Parties s'engagent à procéder aux formalités nécessaires auprès de la CNIL pour les traitements de données à caractère personnel effectués pour les besoins de la convention.

#### **Article 15 : Prise d'effet - Durée**

La Convention prend effet à compter de sa date de signature par les Parties.

En cas de signature à des dates différentes, la dernière date est considérée entre les parties comme la date de signature effective du contrat.

La convention demeure valable jusqu'au 30 juin 2012. Elle est reconduite par tacite reconduction deux fois sur une durée d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2014 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties par notification écrite effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis d'un mois avant le terme contractuel.

## **Article 16 : Résiliation**

### **16.1 Résiliation pour manquement contractuel**

La Convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des Parties en cas d'inexécution ou d'exécution non-conforme de ses obligations contractuelles par une Partie. Cette résiliation sera effective quinze (15) jours calendaires après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet, nonobstant tous dommages et intérêts auxquels la Partie lésée pourrait prétendre du fait des manquements susvisés.

### **16.2 Résiliation pour force majeure**

Dans un premier temps, les cas de force majeure, fait du prince ou imprévision suspendront l'exécution de la présente Convention.

Si les cas de force majeure, fait du prince ou imprévision ont une durée d'existence supérieure à quinze (15) jours calendaires, la présente Convention sera résiliée automatiquement, sauf accord contraire entre les Parties.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

## **Article 17 : Dispositions générales**

### **17.1 Intégralité de la Convention**

Les Parties reconnaissent que la présente Convention, et son annexe, constituent l'intégralité de l'accord conclu entre elles et se substitue à toute offre, disposition ou accord antérieurs, écrits ou verbaux.

### **17.2 Modification de la Convention**

Aucun document postérieur, ni aucune modification de la Convention quelle qu'en soit la forme ne produiront d'effet entre les Parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

### **17.3 Nullité**

Si l'une quelconque des stipulations de la présente Convention s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de la Convention, ni altérer la validité de ses autres stipulations.

### **17.4 Renonciation**

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque de la Convention ou acquiesce de son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

### **17.5 Domiciliation**

Les Parties élisent domicile aux adresses figurant en tête de la présente Convention ou aux sièges respectifs de chacune des collectivités.

### **17.6 Droit applicable et différends**

La présente Convention est régie par la loi française.

Toutes contestations et litiges survenant dans l'interprétation, la validité ou l'exécution de la présente Convention seront soumis à la juridiction des tribunaux de Paris.

Fait à .....,

Le

En dix exemplaires originaux,

Pour la Caisse des Dépôts,  Nom et qualité du signataire	Pour l'Académie,  Nom et qualité du signataire	Pour le Conseil Régional Midi-Pyrénées  Nom et qualité du signataire	Pour le Conseil Général de l'Ariège  Nom et qualité du signataire
Pour le Conseil Général de l'Aveyron  Nom et qualité du signataire	Pour le Conseil Général du Gers  Nom et qualité du signataire	Pour le Conseil Général du Lot  Nom et qualité du signataire	Pour le Conseil Général des Hautes-Pyrénées  Nom et qualité du signataire
Pour le Conseil Général du Tarn  Nom et qualité du signataire	Pour le Conseil Général du Tarn-et-Garonne  Nom et qualité du signataire		

## ANNEXE 1 : Liste des utilisateurs du dispositif de marquage des ENT et niveau d'habilitation

### 2.1 - Liste des utilisateurs de l'Académie

Nom	Prénom	Position		Niveau d'habilitation		Coordonnées	
		Organisation de rattachement	Fonction	Type d'EPLE *	Territoire **	Adresse de messagerie	Téléphone
Dugrip	Olivier	académie de Toulouse	Recteur de l'académie de Toulouse	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	recteur@ac-toulouse.fr	05 61 17 77 13
Pierre	Jean	académie de Toulouse	Secrétaire général d'académie	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	sg@ac-toulouse.fr	05 61 17 75 05
Monredon	Michel-Paul	académie de Toulouse	Directeur de la communication	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	com@ac-toulouse.fr	05 61 17 77 22
Laffite	Monique	académie de Toulouse	Doyenne des Inspecteurs d'académie / Inspecteurs pédagogiques régionaux	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	doyenne-ipr@ac-toulouse.fr	05 61 17 72 15
Congé	Eric	académie de Toulouse	Inspecteur d'académie / Inspecteur pédagogique régional	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	Eric.Conge@ac-toulouse.fr	05 61 17 72 26

Soutenet	Laurent	académie de Toulouse	Inspecteur d'académie / Inspecteur pédagogique régional	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	Laurent.Soutenet@ac-toulouse.fr	05 61 17 72 30
Doerflinger	Michèle	académie de Toulouse	Doyenne des inspecteurs de l'Education nationale / enseignement technique-enseignement général	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	michele.doerflinger@ac-toulouse.fr	05 61 17 71 88
Carnejac	Michel	académie de Toulouse	Chargé d'inspection-Inspection de Education nationale/ enseignement technique-enseignement général	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	Michel.Carnejac@ac-toulouse.fr	05 61 17 72 02
Duclerc	Thierry	académie de Toulouse	Inspecteur d'académie / Inspecteur pédagogique régional	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	Thierry.Duclerc@ac-toulouse.fr	05 61 17 72 26
Bénévent	Pascale	académie de Toulouse mission TICE	Chargée de mission	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	pascale.benevent@ac-toulouse.fr	05 61 17 72 85
Chaumont	Jean-Francois	académie de Toulouse mission TICE	Chargé de mission	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	jf.chaumont@ac-toulouse.fr	05 61 17 72 75

Cherouvrier	Frédéric	académie de Toulouse mission TICE	Chargé de mission	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	frederic.cherouvrier@ac-toulouse.fr	05 61 17 72 81
Duschenes	Laurence	académie de Toulouse mission TICE	Chargée de mission	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	lduschenes@ac-toulouse.fr	05 61 17 72 70
Gros	Anne-Marie	académie de Toulouse mission TICE	Conseillère TICE du recteur	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	amgros@ac-toulouse.fr	05 61 17 72 67
Albin	Josiane	académie de Toulouse mission TICE	Chargé de mission	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	josiane.albin@ac-toulouse.fr	05 61 17 72 69
Vauzelle	Michel	académie de Toulouse mission TICE	Chargé de mission	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	michel.vauzelle@ac-toulouse.fr	05 61 17 72 82
Martin	Thierry	académie de Toulouse mission TICE	Chargé de mission	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	thierry.martin@ac-toulouse.fr	05 61 17 72 68
Piombo	Christophe	académie de Toulouse mission TICE	Chargé de mission	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	christophe.piombo@ac-toulouse.fr	05 61 17 72 84

Nguyen	Michel	académie de Toulouse mission TICE	Secrétaire	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	tice@ac-toulouse.fr	05 61 17 72 67
Pessinet	Bruno	académie de Toulouse mission TICE	Chargé de mission	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	bruno.pessinet@ac-toulouse.fr	05 61 17 72 73
Pellefigue	Pierre-Yves	académie de Toulouse SAFCO	Inspecteur d'académie / Inspecteur pédagogique régional Chef du SAFCO	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	saftco@ac-toulouse.fr	05 61 17 83 12
Cans	Yannick	académie de Toulouse SAFCO	Ingénierie pédagogique et conseiller départemental en formation	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	yannick.cans@ac-toulouse.fr	05 61 17 83 44
Courseille	Annie	IUFM	Responsable formation	Plates-formes de formation		annie.courseille@toulouse.iufm.fr	05 62 25 20 40
Subervielle	Daniel	académie de Toulouse Inspection académique de l'Ariège	Inspecteur d'académie, directeur des services de l'Education nationale de l'Ariège	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	sp09@ac-toulouse.fr	05 67 76 52 18
Patoz	Christian	académie de Toulouse Inspection académique de l'Aveyron	Inspecteur d'académie, directeur des services de l'Education nationale de l'Aveyron	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	ia12-cabinet@ac-toulouse.fr	05 67 76 53 52

Baglan	Jean-Louis	académie de Toulouse Inspection académique de la Haute-Garonne	Inspecteur d'académie, directeur des services de l'Education nationale de la Haute- Garonne	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	ia31-sp@ac-toulouse.fr	05 34 44 87 16
Bourgeot	Joël	académie de Toulouse Inspection académique de la Haute-Garonne	Inspecteur d'académie adjoint de la Haute-Garonne	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	ia31-sp@ac-toulouse.fr	05 34 44 87 16
Willhelm	Christian	académie de Toulouse Inspection académique de la Haute-Garonne	Inspecteur d'académie adjoint de la Haute-Garonne	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	ia31-iaa2@ac-toulouse.fr	05 34 44 87 16
Toupry	Denis	académie de Toulouse Inspection académique du Gers	Inspecteur d'académie, directeur des services de l'Education nationale du Gers	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	ia32@ac-toulouse.fr	05 67 76 51 38
Lacombe	Jean-Jacques	académie de Toulouse Inspection académique du Lot	Inspecteur d'académie directeur des services de l'Education nationale du Lot	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	cabinet46@ac-toulouse.fr	05 67 76 54 86

Demougeot	Patrick	académie de Toulouse Inspection académique des Hautes-Pyrénées	Inspecteur d'académie directeur des services de l'Education nationale des Hautes- Pyrénées	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	cabinet65@ac-toulouse.fr	05 67 76 56 58
Tournier	Eric	académie de Toulouse Inspection académique du Tarn	Inspecteur d'académie directeur des services de l'Education nationale du Tarn	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	ia81-cabinet@ac-toulouse.fr	05 67 76 57 70
Azéma	Michel	académie de Toulouse Inspection académique du Tarn et Garonne	Inspecteur d'académie directeur des services de l'Education nationale du Tarn-et-Garonne	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA, Académie, Plates-formes de formation	régional, départemental 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	cab82@ac-toulouse.fr	05 61 17 73 31
Diané	Claude	Pôle d'Appui de l'Ariège Bassin du Couserans	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin Couserans/ Basse Ariège	Claude.Diane@ac-toulouse.fr	05 61 96 25 50
Do Rosario	Luis	Pôle d'Appui de l'Ariège Bassin du Couserans	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin Couserans/ Basse Ariège	Luis.Do-Rosario@ac-toulouse.fr	05 61 96 25 50
Caux	Michel	Pôle d'Appui de l'Ariège Bassin du Pays d'Olmes Haute Ariège	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin du Pays d'Olmes Haute Ariège	michel.caux@ac-toulouse.fr	05 61 05 02 50
Vaur	Jean-Pierre	Pôle d'Appui de l'Aveyron Bassin de Decazeville/ Villefranche	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin de Decazeville Villefranche	jpvaaur@ac-toulouse.fr	05 65 43 61 61

Douziech	Thierry	Pôle d'Appui de l'Aveyron Bassin de Decazeville/ Villefranche	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin de Decazeville Villefranche	thierry.douziech@ac-toulouse.fr	05 65 43 61 61
Lacaze	Bruno	Pôle d'Appui de l'Aveyron Bassin de Rodez	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin de Rodez	bruno.lacaze@ac-toulouse.fr	05 65 67 25 00
Ortet	Jean-Michel	Pôle d'Appui de l'Aveyron Bassin de Millau / St Affrique	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin de Millau St Affrique	jean-michel.ortet@ac-toulouse.fr	05 65 98 14 80
Salvat	Cedric	Pôle d'Appui de l'Aveyron Bassin de Millau / St Affrique	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin de Millau St Affrique	cedric.salvat@ac-toulouse.fr	05 65 98 14 80
Desoubliu	Jean-Claude	Pôle d'Appui de la Haute-Garonne Bassin du Comminges	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin du Comminges	jean-claude.desoubliu@ac-toulouse.fr	05 61 94 76 60
Brentegani	Léon	Pôle d'Appui de la Haute-Garonne Bassin du Comminges	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin du Comminges	leon.brentegani@ac-toulouse.fr	05 61 94 76 60
Salloum	Abbas	Pôle d'Appui de la Haute-Garonne Bassin de Muret	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin de Muret	abbas.salloum@ac-toulouse.fr	05 61 51 84 84
Valette	Philippe	Pôle d'Appui de la Haute-Garonne Bassin Toulouse Centre	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin Toulouse Centre	Philippe.Valette@ac-toulouse.fr	05 62 47 83 50
Murat	Vincent	Pôle d'Appui de la Haute-Garonne Bassin Toulouse Ouest	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin Toulouse Ouest	vincent.murat@ac-toulouse.fr	05 62 13 17 24
Despax	Francis	Pôle d'Appui de la Haute-Garonne Bassin Toulouse Nord Ouest	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin Toulouse Nord Ouest	fdespax@ac-toulouse.fr	05 61 16 87 50

Andral	Marc	Pôle d'Appui de la Haute-Garonne Bassin Toulouse Nord	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin Toulouse Nord	marc.andral@ac-toulouse.fr	05 34 40 12 20
Saint-Martin	Michel	Pôle d'Appui de la Haute-Garonne Bassin Toulouse Est	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin Toulouse Est	michel.saint-martin@ac-toulouse.fr	05 62 17 30 00
Capelle	Sébastien	Pôle d'Appui de la Haute-Garonne Bassin Toulouse Sud-Ouest	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin Toulouse Sud-Ouest	Sebastien.capelle1@ac-toulouse.fr	05 62 87 38 19
Le Goanvic	Philippe	Pôle d'Appui du Gers Bassin d'Auch	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin d'Auch	philippe.le-goanvic@ac-toulouse.fr	05 62 61 92 00
Blanqui	Didier	Pôle d'Appui du Gers Bassin d'Auch	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin d'Auch	didier.blanqui@ac-toulouse.fr	05 62 61 42 50
Peyronne	Marie-Christine	Pôle d'Appui du Gers Bassin de Condom	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin de Condom	m-christin.peyronne@ac-toulouse.fr	05 62 68 50 60
Fantoni	Francis	Pôle d'Appui du Gers Bassin de Condom	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin de Condom	francis.fantoni@ac-toulouse.fr	05 62 06 31 65
Garrigou	Gérard	Pôle d'Appui du Lot Bassin du Lot Est	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Départemental, 46	gerard.garrigou@ac-toulouse.fr	05 65 27 04 00
Gaquerel	Thierry	Pôle d'Appui du Lot Bassin du Lot Ouest	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Départemental, 46	thierry.gaquerel@ac-toulouse.fr	05 65 35 25 17
Lavigne	Cécile	Pôle d'Appui des Hautes-Pyrénées-Bassin de Bagnères/Lourdes	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin de Bagnères Lourdes	Cecile.Lavigne@ac-toulouse.fr	05 62 98 00 29

Luis	Alfred	Pôle d'Appui des Hautes-Pyrénées-Bassin de Tarbes/ Vic en Bigorre	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin de Tarbes Vic en Bigorre	alfred.luis@ac-toulouse.fr	05 62 44 56 56
Vergez	Fabien	Pôle d'Appui des Hautes-Pyrénées-Bassin de Tarbes/ Vic en Bigorre	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin de Tarbes Vic en Bigorre	fabien.vergez@ac-toulouse.fr	05 62 34 84 64
Fiee	Frédéric	Pôle d'Appui du Tarn - Bassin d'Albi	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin d'Albi	frederic.fiee@ac-toulouse.fr	05 63 48 25 11
Brun	Lionel	Pôle d'Appui du Tarn Bassin d'Albi	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin d'Albi	lionel.brun@ac-toulouse.fr	05 63 48 25 11
Rodriguez	Jean-Michel	Pôle d'Appui du Tarn Bassin d'Albi	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin d'Albi	jm.rodriguez@ac-toulouse.fr	05 63 48 19 00
Korczak	Jérémie	Pôle d'Appui du Tarn Bassin de Castres / Mazamet	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin de Castres Mazamet	jkorczak@ac-toulouse.fr	05 63 62 11 90
Alberge	Frédéric	Pôle d'Appui du Tarn Bassin de Castres / Mazamet	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin de Castres Mazamet	frederic.alberge@ac-toulouse.fr	05 63 62 11 90
Bernes	Thierry	Pôle d'Appui du Tarn Bassin de Gaillac / Graulhet	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin de Gaillac Graulhet	thierry.bernes@ac-toulouse.fr	05 63 42 80 40
Albarado	Eric	Pôle d'Appui du Tarn et Garonne Bassin de Montauban	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Bassin de Montauban	albarado@ac-toulouse.fr	05 63 26 11 20
Lala	Monique	Pôle d'Appui du Tarn et Garonne-Bassin de Castelsarrasin / Moissac	Professeur, responsable de bassin	Lycées, collèges, Cités Scolaires, EREA	Départemental, 82	monique.lala@ac-toulouse.fr	05 63 92 74 30

## 2.2 - Liste des utilisateurs du Ministère de l'Education Nationale

Nom	Prénom	Position		Niveau d'habilitation		Coordonnées	
		Organisation de rattachement	Fonction	Type d'EPLÉ *	Territoire **	Adresse de messagerie	Téléphone
<i>DEROIDE</i>	<i>Marie</i>	<i>Ministère EN</i>	<i>Responsable de la cellule des ENT</i>			<i>marie.deroide@education.gouv.fr</i>	

### 2.3 - Liste des utilisateurs des collectivités :

#### Valeurs proposées pour le niveau d'habilitation:

\* **Type d'EPL**E : collège, lycée, lycée agricole

\*\* **Territoire** : national, régional, départemental (préciser le numéro de département)

Nom	Prénom	Position		Niveau d'habilitation		Coordonnées	
		Organisation de rattachement	Fonction	Type d'EPL *	Territoire **	Adresse de messagerie	Téléphone
ROUSSEL	Bruno	Région Midi-Pyrénées	Directeur adjoint à la direction de l'éducation et des sports	Tous établissements	académie	bruno.rousseau@cr-mip.fr	05 61 39 36 90
DELSAHUT	Pauline	Région Midi-Pyrénées	Chef du service équipement et fonctionnement des établissements	Tous établissements	académie	pauline.delsahut@cr-mip.fr	05 61 39 64 08
LABATUT	Elisabeth	Région Midi-Pyrénées	chargée de mission "développement du numérique éducatif"	Tous établissements	académie	elisabeth.labatut@cr-mip.fr	05 61 39 63 86
GIOVANNANGELI	Frédéric	Entreprise Sogeti	Sous-traitant AMOA	Tous établissements	académie	frederic.giovannangeli@sogeti.com	05 61 30 60 16

Nom	Prénom	Position		Niveau d'habilitation		Coordonnées	
		Organisation de rattachement	Fonction	Type d'EPLÉ *	Territoire **	Adresse de messagerie	Téléphone
BONNAL	ALAIN	CG32	DIRECTEUR -DSITC	Tous établissements	académie	abonnal@cg32.fr	05-62-67-41-70
SAUVESTRE	CHRISTELLE	CG32	CHEF DE PROJET ENT	Tous établissements	académie	csauvestre@cg32.fr	05-62-67-31-49

Nom	Prénom	Position		Niveau d'habilitation		Coordonnées	
		Organisation de rattachement	Fonction	Type d'EPLÉ *	Territoire **	Adresse de messagerie	Téléphone
Guyot	Rozenn	CG 65	DGA Enseignement Bâtiments	Tous établissements	Académie	rozenn.gyuot@cg65.fr	05 62 56 72 70
Domec-Cabanne	Martine	CG 65	DSI	Tous établissements	Académie	martine.domec@cg65.fr	05 62 56 77 65
Aupy	Michel	CG 65	Chargé de mission TIC	Tous établissements	Académie	michel.aupy@cg65.fr	05 62 56 79 55

IMBERT	LILIANE	CG46	CHEF DU SERVICE TICE	tous établissements	académie	liliane.imbert@cg46.fr	05 65 53 40 70
RAPAUD	GILLES	CG46	TECHNICIEN	tous établissements	académie	gilles.rapaud@cg46.fr	05 65 53 40 71

Nom	Prénom	Position		Niveau d'habilitation		Coordonnées	
		Organisation de rattachement	Fonction	Type d'EPLE **	Territoire ***	Adresse de messagerie	Téléphone
ANDRIEU-RUP	PATRICK	CG81	DIRECTEUR COMMUNICATION	Tous établissements	académie	dircom@cg81.fr	05 63 45 64 40
CANO	ARNAUD	CG81	CHEF DE PROJET ENT	Tous établissements	académie	arnaud.cano@cg81.fr	05 63 45 67 42

Nom	Prénom	Position		Niveau d'habilitation		Coordonnées	
		Organisation de rattachement	Fonction	Type d'EPLE *	Territoire **	Adresse de messagerie	Téléphone
OUSTRY	Alain	CG12	DSI Chef projet ENT	Tous établissements	académie	alain.oustry@cg12.fr	05 65 75 81 21
MERLAND	Fabrice	CG12	Adjoint DSI	Tous établissements	académie	fabrice.merland@cg12.fr	05 65 75 82 31

VANHERLE	CLEMENTINE	CG 82	DGA Education, Université, Culture, Sports et Transports	Tous établissements	académie	clementine.vanherle@cg82.fr	05-63-91-77-12
CALAFAT	CLAIRE	CG 82	Chef de Service Education et Collèges	Tous établissements	académie	claire.calafat@cg82.fr	05-63-91-77-14

<i>ATTANE</i>	<i>JEAN LOUIS</i>	<i>CG09</i>	<i>DCEP</i>	Tous établissements	académie	<i>jlattane@cg09.fr</i>	<i>05 61 02 09 25</i>
<i>ESTEBE</i>	<i>MAGALI</i>	<i>CG09</i>	<i>CHEF DU SERVICE EDUCATION</i>	Tous établissements	académie	<i>mestebe@cg09.fr</i>	<i>05 61 02 09 20</i>
<i>PINHO</i>	<i>MELANIE</i>	<i>CG09</i>	<i>SERVICE EDUCATION</i>	Tous établissements	académie	<i>mpinho@cg09.fr</i>	<i>05 61 02 09 36</i>
<i>REVOLTE</i>	<i>BERNARD</i>	<i>CG09</i>	<i>DSI</i>	Tous établissements	académie	<i>brevolte@cg09.fr</i>	<i>05 61 02 09 72</i>

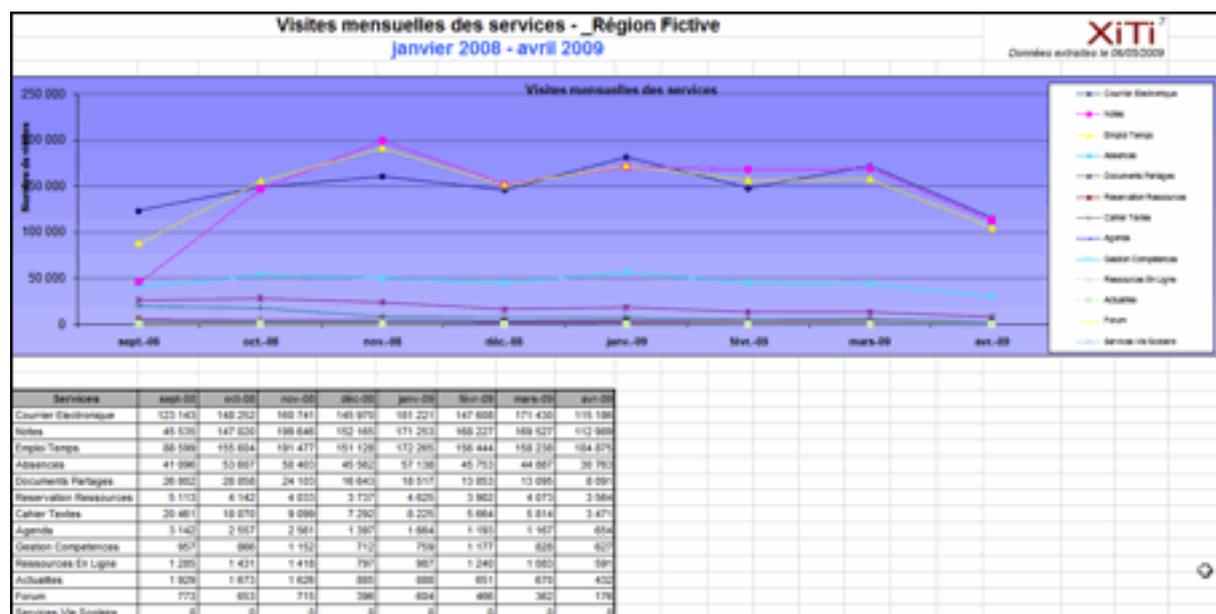
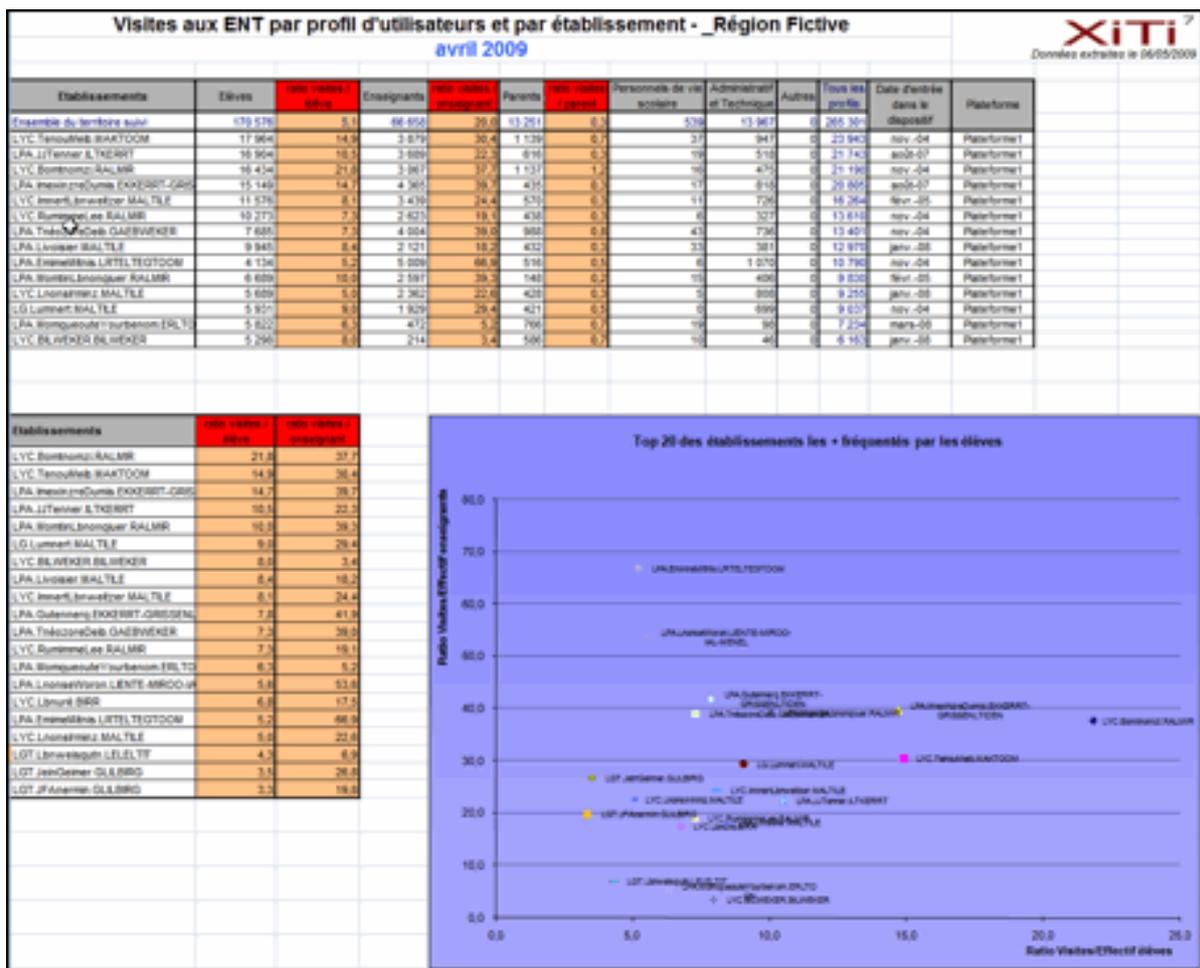
## ANNEXE 2 : Plan de marquage des ENT (référentiel au 30 mai 2010)

Profondeur Arborescence		Plan de marquage	
Nom de la page	Nom de la page	LIB SERVICE (kpage =)	ID (x1)
0	Accueil authentifié	Page_ENT	
1	Mon ENT - Personnalisation - Mot de passe	Page_ENT	
1.1	Accueil - Ma page d'accueil - Personnaliser la page	Page_ENT	
1.2	Signets - Liste des signets	Page_ENT	
1.2.1	[Liste des signets] Nouveau	Page_ENT	
1.2.1.1	Édition	Page_ENT	
1.2.2	Dossiers (Liste des dossiers)	Page_ENT	
1.2.2.1	Nouveau dossier	Page_ENT	
1.2.2.2	Modifier	Page_ENT	
1.2.2.3	Membres	Page_ENT	
1.2.3	Recherche de signets	Page_ENT	
1.3	Espace collaboratif - Groupes collaboratifs (Liste des groupes)	Documents_partages	1
1.3.1	[Groupes collaboratifs] Nouveau	Documents_partages	1
1.3.1.1	Édition	Documents_partages	1
1.3.1.2	Membres	Documents_partages	1
1.3.1.3	Version imprimable	Documents_partages	1
2	Suivi Scolaire - Sanctions - Liste des sanctions	Page_ENT	
2.1	[Sanctions - Liste des sanctions] Nouveau	Page_ENT	
2.1.1	Types de sanctions (Liste)	Page_ENT	
2.1.1.1	Nouveau	Page_ENT	
2.1.2	Motifs de sanctions (Liste)	Page_ENT	
2.1.2.1	Nouveau	Page_ENT	
2.2	[Devoirs] Devoirs (Liste des devoirs)	Notes	3
2.2.1	Édition	Notes	3
2.2.2	Saisie	Notes	3
2.3	Notes - Saisie des notes (Sélection devoir, Liste des élèves)	Notes	3
2.3.1	Synthèse des devoirs	Notes	3
2.3.1.1	Version imprimable	Notes	3
2.3.2	Remarques du bulletin	Notes	3
2.3.2.1	Version imprimable	Notes	3
2.3.3	Conseil de classe	Notes	3
2.3.3.1	Version imprimable	Notes	3
2.3.4	Synthèse	Notes	3
2.3.4.1	Version imprimable	Notes	3
2.3.5	Relevé de notes élève	Notes	3
2.3.5.1	Version imprimable	Notes	3
2.4	Rapport des notes - Bulletin	Notes	3
2.4.1	Relevés	Notes	3
2.4.2	Synthèse	Notes	3
2.4.3	Paramètres impression	Notes	3
2.5	Emplois du temps - Enseignants	Emploi_Temps	8
2.5.1	Classes	Emploi_Temps	8
2.5.2	Saisie (Liste des emplois du temps)	Emploi_Temps	8
2.5.2.1	Détail	Emploi_Temps	8
2.5.2.2	Nouveau	Emploi_Temps	8
2.6	Cahier de texte - Affichage	Cahier_Textes	9
2.6.1	(Affichage) Nouveau cahier de texte non lié à un cours	Cahier_Textes	9
2.6.1.1	Nouveau cahier pour le cours sélectionné	Cahier_Textes	9
2.6.2	Recherche	Cahier_Textes	9
2.6.3	Version imprimable	Cahier_Textes	9
2.7	Livret compétences	Gestion_Compétences	6
2.7.1	Centres d'intérêts	Gestion_Compétences	6
2.7.1.1	Nouveau	Gestion_Compétences	6
2.7.1.2	Modifier	Gestion_Compétences	6
2.7.2	Compétences	Gestion_Compétences	6
2.7.2.1	Nouveau	Gestion_Compétences	6
2.7.2.2	Modifier	Gestion_Compétences	6
2.7.3	Savoirs	Gestion_Compétences	6
2.7.3.1	Nouveau	Gestion_Compétences	6
2.7.3.2	Modifier	Gestion_Compétences	6

Profondeur Architecture		Plan de marquage	
1. ____ Nom de la page		DIR SERVICE (page -)	ID (x1)
2.8	Statistiques de la vie scolaire - Notes bilan	Notes	3
2.8.1	Répartition des notes des devoirs	Notes	3
2.8.2	Progression d'un élève par matière	Notes	3
2.8.3	Profil classe	Notes	3
2.8.4	Statistiques des absences	Absences	4
2.8.5	Statistiques des sanctions	Page_ENT	
2.9	Absences et Retards (Les appels)	Absences	4
2.9.1	Version imprimable	Absences	4
2.9.2	Absences signalées	Absences	4
2.9.3	Saisie des motifs	Absences	4
2.9.4	Saisie par élèves	Absences	4
2.9.5	Gestion des motifs (Liste des motifs)	Absences	4
2.9.5.1	Nouveau	Absences	4
2.9.5.2	Modifier	Absences	4
2.9.6	Motifs de non saisie	Absences	4
2.9.6.1	Nouveau	Absences	4
2.9.6.2	Modifier	Absences	4
2.9.7	Tableau de bord	Absences	4
2.9.8	Récapitulatif	Absences	4
2.9.9	Prévenir	Absences	4
2.9.10	Mes absences	Absences	4
2.9.11	Recherche	Absences	4
2.9.11.1	Version Imprimable	Absences	4
2.9.12	Publipostage	Absences	4
2.9.13	Paramétrages	Absences	4
3	Communication - Messagerie - Mes messages	Courrier_Electronique	10
3.1	(Messagerie - Mes messages) Messages envoyés	Courrier_Electronique	10
3.1.1	(Mes messages) Brouillons	Courrier_Electronique	10
3.1.2	Nouveau message	Courrier_Electronique	10
3.1.3	Comptes (liste des comptes)	Courrier_Electronique	10
3.1.3.1	Nouveau	Courrier_Electronique	10
3.1.3.2	Modifier	Courrier_Electronique	10
3.1.4	Recherche	Courrier_Electronique	10
3.2	Forum - Liste des forums	Forum	2
3.2.1	(Liste des forums) Ouvrir forum	Forum	2
3.2.2	Gestion des forums (liste des forums)	Forum	2
3.2.2.1	Nouveau Forum	Forum	2
3.2.2.2	Contributions par utilisateur	Forum	2
3.2.2.3	Edition	Forum	2
3.2.3	Types de forum (liste des types)	Forum	2
3.2.3.1	Nouveau	Forum	2
3.2.3.2	Edition	Forum	2
3.3	Actualités - Actualités reçues	Page_ENT	
3.3.1	(Actualités reçues) Détails	Page_ENT	
3.3.2	Actualités émises	Page_ENT	
3.3.2.1	Nouveau	Actualites	11
3.3.2.2	Edition	Actualites	11
3.3.3	Actualités expirées	Page_ENT	
3.3.3.1	Edition	Actualites	11
3.3.4	Type d'actualités	Page_ENT	
3.3.4.1	Nouveau	Page_ENT	
3.3.4.2	Edition	Page_ENT	
3.3.5	Ecrans externes	Page_ENT	
3.3.5.1	Nouveau	Actualites	11
3.3.5.2	Edition	Actualites	11
3.3.6	Recherche	Page_ENT	
3.4	Agenda - Consultation	Agenda	7
3.4.1	(Consultation) Nouvel Agenda	Agenda	7
3.4.1.1	Nouveau Cahier de texte	Cahier_Textes	9
3.4.2	Recherche agenda	Agenda	7
3.4.3	Thèmes - Liste des thèmes	Agenda	7
3.4.3.1	Nouveau	Agenda	7
3.4.3.2	Modifier	Agenda	7

Profondeur Arborescence		Plan de marquage	
Nom de la page		Lib. SDRMCE (stepas +)	Id (col.)
3.5	Contacts - Mes contacts	Courrier_Electronique	10
3.5.1	[Mes contacts] Nouveau	Courrier_Electronique	10
3.5.1.1	Edition	Courrier_Electronique	10
3.5.2	Recherche	Courrier_Electronique	10
3.5.2.1	Détail	Courrier_Electronique	10
3.5.3	Trumbinoscope	Courrier_Electronique	10
3.5.3.1	Détail	Courrier_Electronique	10
3.5.4	Mon profil	Courrier_Electronique	10
4	Liens et applications - Applications - Liens	Page_EV7	
4.1	[Applications] Applidis	Ressources_En_Ligne	13
4.1.1	Agenda ADE	Ressources_En_Ligne	13
4.1.2	Dokeos	Ressources_En_Ligne	13
4.1.3	Moodle	Ressources_En_Ligne	13
4.2	Ressources numériques (Les ressources)	Page_EV7	
4.2.1	KNF	Ressources_En_Ligne	13
4.2.2	CNS	Ressources_En_Ligne	13
4.2.3	MathEnPoche	Ressources_En_Ligne	13
4.2.4	Bcdi	Ressources_En_Ligne	13
4.2.5	Gibil	Gestion_Compétences	9
4.2.6	oduMedia	Ressources_En_Ligne	13
4.2.7	LeSiteTv	Ressources_En_Ligne	13
5	Documents - Docs - Docs (Liste et répertoire de documents)	Documents_partages	1
5.1	Collecte - Les collectes (Liste de collectes)	Documents_partages	1
5.1.1	[Les collectes] Nouvelle Collecte	Documents_partages	1
5.1.2	Modifier	Documents_partages	1
6	Réservations - Réservations - Planning	Reservation_Ressources	12
6.1	[Réservations - Planning] Faire une demande	Reservation_Ressources	12
6.1.1	Disponibilité	Reservation_Ressources	12
6.1.2	Demandes en attente	Reservation_Ressources	12
6.1.2.1	Nouveau	Reservation_Ressources	12
6.1.2.2	Modifier une demande	Reservation_Ressources	12
6.2	Configuration - Type de ressources (Liste des types...)	Reservation_Ressources	12
6.2.1	[Type de ressources] Nouveau	Reservation_Ressources	12
6.2.1.1	Modifier	Reservation_Ressources	12
6.2.2	Ressources (Liste des ressources)	Reservation_Ressources	12
6.2.2.1	Nouveau	Reservation_Ressources	12
6.2.2.2	Modifier	Reservation_Ressources	12
7	Aide - Mes premiers pas	Page_EV7	

### ANNEXE 3 : Typologie des tableaux de bords produits par le dispositif de marquage



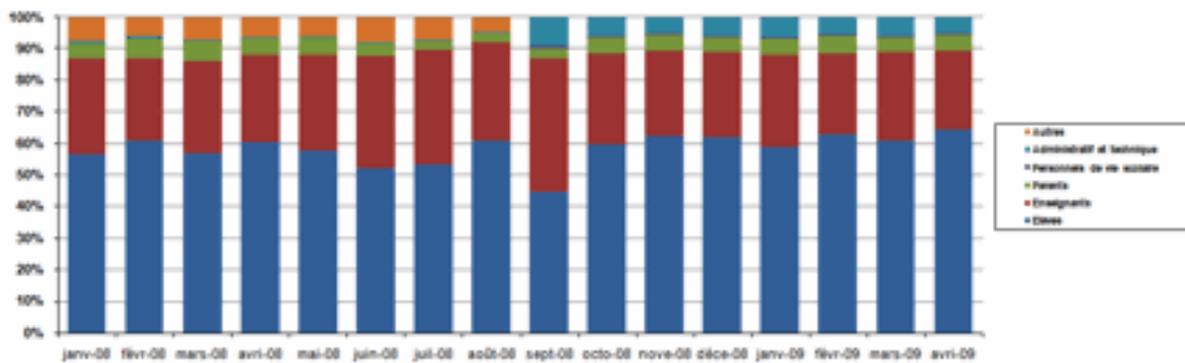


### Répartition des visites aux ENT par profil d'utilisateurs - \_Région Fictive

Janvier 2008 - avril 2009

XITI

Données extraites le 06/05/2009



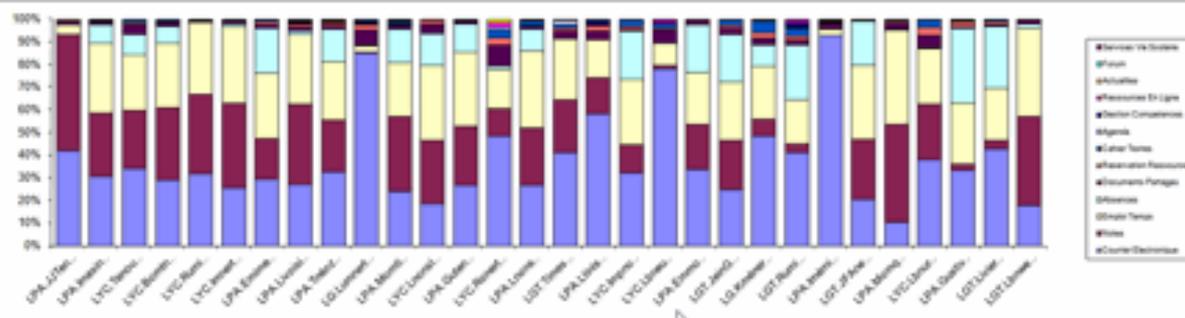
Profil	janv-08	févr-08	mars-08	avril-08	mai-08	juin-08	juil-08	août-08	sept-08	octo-08	nov-08	déc-08	janv-09	févr-09	mars-09	avril-09
Citoyens	99 006	85 568	116 393	79 485	109 576	81 963	18 102	3 436	94 195	185 871	224 244	192 370	218 122	214 846	222 514	179 576
Enseignants	53 641	36 036	59 817	35 485	57 188	41 537	12 214	1 787	88 521	88 800	95 873	83 531	188 432	89 026	102 786	66 658
Parents	8 952	9 303	12 420	6 626	10 262	4 448	932	154	8 724	16 035	18 973	15 056	18 758	19 228	17 799	13 251
Personnels de vie scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	1 694	1 439	1 557	1 831	1 164	864	1 052	539
Administratif et technique	1 205	861	1 373	656	782	744	160	25	18 834	18 702	18 243	18 369	23 729	18 816	21 366	13 967
Autres	13 417	8 517	14 148	8 287	11 591	9 905	2 423	269	0	8	0	0	8	0	0	0

### Visites des services par établissement - \_Région Fictive

avril 2009

XITI

Données extraites le 26/05/2009

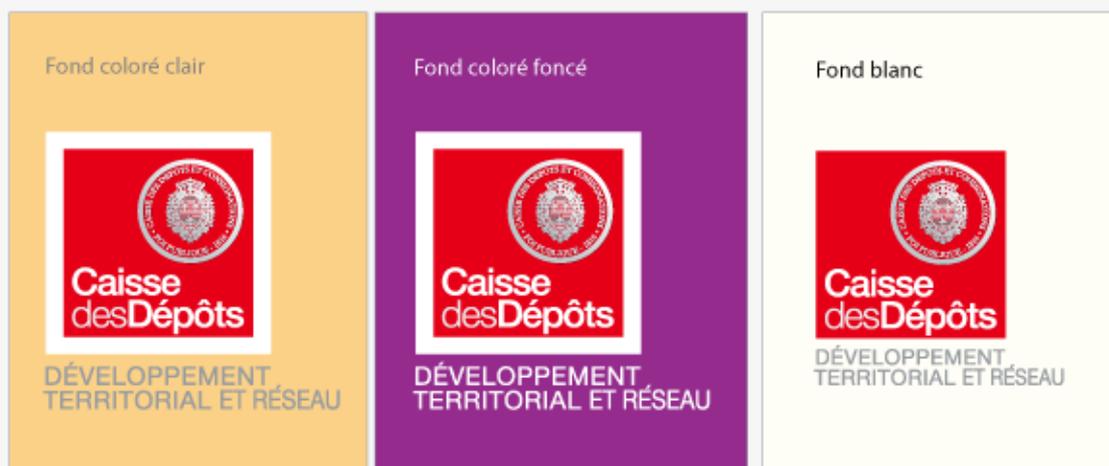


Établissements	Courier Electronique	Notes	Emploi Temps	Allophone	Documents Partages	Réservation Ressources	Cartes Titres	Agenda	Gestion Comptes	Ressources En ligne	Actuelles	Forum	Services Vie Scolaire	Total	Date d'entrée	Répartition
Ensemble de territoire suivi	113 180	112 866	124 871	38 762	8 281	1 564	1 471	854	427	69	402	176	0	381 419	1	
UJA J.Centre A.TOSMIF	11 226	12 890	1 199	3	393	197	199	24	17	8	18	9	0	28 832	1	avril-07
UJA Annonces/UJA 1000001-0000	11 192	16 346	11 214	3 679	384	126	384	15	0	8	13	11	0	38 840	1	avril-07
Lyc. Tennessees BAKTODOR	8 116	8 719	4 387	2 417	1 182	564	309	40	3	2	34	10	0	20 817	1	juin-04
Lyc. Brestoise AouaB	8 249	8 796	7 807	2 886	388	160	314	4	17	8	32	9	0	27 697	1	juin-04
Lyc. Brestoise AouaB	8 271	7 874	7 947	3	117	37	48	7	0	1	14	9	0	21 818	1	juin-04
Lyc. Brestoise AouaB	8 195	8 120	8 738	362	718	170	7	20	0	1	12	0	0	28 712	1	juin-04
UJA Enseignants L'ARTS D'ORNOU	8 389	1 340	1 484	3 889	179	371	198	28	86	0	8	4	0	18 712	1	juin-04
UJA Lorient BALTIE	8 687	7 346	8 448	328	983	378	103	17	14	173	18	1	0	28 822	1	juin-08

## ANNEXE 4 : Marque CAISSE DES DEPOTS & LOGO



### Recommandation graphique d'utilisation du logotype Caisse des Dépôts



Le rouge est la couleur de référence exprimée en trichromie : Pantone 485 CV - Pantone 430CV - Noir.

Le blanc constitue le meilleur fond pour le logotype. Pour les utilisations sur aplats de couleurs, tel que montré ci-dessus le logo est entouré d'un cadre blanc de 4 millimètres.

La direction de rattachement « Développement Territorial et Réseau » est représentée en blanc sur aplat de couleur et en noir tramé 60 % sur fond blanc et en noir tramé 60 % sur fond coloré clair.

La taille minimale d'utilisation du logo est de 15 mm.

## ANNEXE 6

**BP 2011 EQUIPEMENT INFORMATIQUE  
BILAN A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2010**

Collèges	Effectifs	Objectif qualitatif (nombre d'élèves par ordinateurs)	1ère tranche	Quantité d'ordinateurs à mettre en place pour atteindre l'objectif de 1 pour 6
<b>Théodore Despeyrous</b> Beaumont de Lomagne	<b>352</b>	<b>59</b>	<b>4</b>	<b>55</b>
<b>Pierre Flamens</b> Castelsarrasin	<b>469</b>	<b>79</b>	<b>19</b>	<b>60</b>
<b>Jean de Prades</b> Castelsarrasin	<b>608</b>	<b>102</b>	<b>51</b>	<b>51</b>
<b>Pierre Darasse</b> Caussade	<b>807</b>	<b>135</b>	<b>79</b>	<b>56</b>
<b>Jean Lacaze</b> Grisolles	<b>588</b>	<b>98</b>	<b>37</b>	<b>61</b>
<b>Jean-Jacques Rousseau</b> Labastide St-Pierre	<b>492</b>	<b>82</b>	<b>45</b>	<b>37</b>
<b>Antonin Perbosc</b> Lafrançaise	<b>399</b>	<b>67</b>	<b>31</b>	<b>36</b>
<b>Pays de Serres</b> Lauzerte	<b>278</b>	<b>47</b>	<b>16</b>	<b>31</b>
<b>François Mitterrand</b> Moissac	<b>573</b>	<b>96</b>	<b>69</b>	<b>27</b>
<b>Vercingétorix</b> Montech	<b>512</b>	<b>86</b>	<b>61</b>	<b>25</b>
<b>Manuel Azaña</b> Montauban	<b>441</b>	<b>74</b>	<b>45</b>	<b>29</b>
<b>Ingres</b> Montauban	<b>814</b>	<b>136</b>	<b>114</b>	<b>22</b>
<b>Jean Jaurès</b> Montauban	<b>609</b>	<b>102</b>	<b>58</b>	<b>44</b>
<b>Olympe de Gouges</b> Montauban	<b>828</b>	<b>138</b>	<b>98</b>	<b>40</b>
<b>Jean-Honoré Fragonard</b> Nègrepelisse	<b>565</b>	<b>95</b>	<b>17</b>	<b>78</b>
<b>Pierre Bayrou</b> St Antonin Noble Val	<b>252</b>	<b>42</b>	<b>11</b>	<b>31</b>
<b>Jean Rostand</b> Valence d'Agen	<b>621</b>	<b>104</b>	<b>71</b>	<b>33</b>
<b>Classe Relais</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 221</b>	<b>1 545</b>	<b>826</b>	<b>719</b>

Le Président,

## **ANNEXE 7**

### **COLLEGES PROPRIETE DU DEPARTEMENT**

#### **Programme Annuel de Travaux d'Entretien et de Grosses Réparations**

#### **PROGRAMME 2011**

##### **Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre**

Rénovation des sols plastiques et carrelage du rez-de-chaussée..... 20 000 €  
Remplacement de faux plafonds.....10 000 €

##### **Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise**

Création d'un local archives dans le garage (Commission de Sécurité).....15 000 €

##### **Collège Vercingétorix à Montech**

Ventilation des vides sanitaires.....7 000 €

**TOTAL : 52 000 €**

Le Président,

## ANNEXE 8

### COLLEGES PROPRIETE DU DEPARTEMENT

#### Programme Annuel de Travaux à Thèmes

(Sécurité-Hygiène, Demi-pensions Internats, Chaufferies,  
Accessibilité aux handicapés, Entretien des logements de fonction  
des personnels de l'Etat, Maintenance du clos et du couvert)

#### PROGRAMME 2011

##### A – SECURITE-HYGIENE

###### **Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre**

Mise aux normes électriques (Commission de Sécurité).....	20 000 €
Remplacement de portes coupe-feu (Commission de Sécurité).....	15 000 €
Mise en place d'une alarme anti-intrusion.....	20 000 €

**Total.....55 000 €**

##### B – DEMI-PENSIONS – INTERNAT

###### **Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre**

Mise en place de grilles d'évacuation dans la cuisine.....	6 000 €
--	---------

**Total..... 6 000 €**

##### C – CHAUFFERIES : NEANT

##### D – ACCESSIBILITÉ HANDICAPES : NEANT

###### **Collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse**

Mise aux normes de l'ascenseur (Commission de Sécurité).....	5 000 €
--	---------

**Total..... 5 000 €**

**E – ENTRETIEN DES LOGEMENTS DE FONCTION**

**Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre**

Rénovation du logement du Principal..... 26 000 €

Rénovation du logement du concierge.....23 000 €

**Imprévus..... 2 000 €**

**Total..... 51 000 €**

**F– MAINTENANCE DU CLOS ET DU COUVERT**

**Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre**

Remplacement de menuiseries alu.....23 000 €

Travaux d'étanchéité -2ème tranche.....20 000 €

Mise en place de stores -2ème tranche.....15 000 €

**Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise**

Mise en place de volets roulants -dernière tranche..... 25 000 €

**Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse**

Remplacement de stores -3ème tranche..... 17 000 €

**Total..... 100 000 €**

**TOTAL : 217 000 €**

Le Président,

## ANNEXE 9

### COLLEGES RECUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT

#### Programme Annuel de Travaux d'Entretien et de Grosses Réparations

#### PROGRAMME 2011

##### **Collège Jean de Prades à Castelsarrasin**

Installation et alimentation électrique d'un support  
vidéo-projecteur.....1 000 €

##### **Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin**

Réfection des peintures du bâtiment "maternelle" 1er étage -1ère tranche.....13 000 €  
Aménagement d'un local stockage cuisine.....5 000 €  
Réfection des couloirs -1ère tranche.....20 000 €

##### **Collège Jean Lacaze à Grisolles**

Création d'un local rangement..... 2 000 €  
Mise en place de grilles de ventilation dans les cages d'escaliers.....4 000 €

##### **Collège Jean Jaurès à Montauban**

Mise en place d'une VMC dans l'atelier et la lingerie.....4 000 €  
Rénovation du sol de l'infirmierie.....14 000 €

##### **Collège Jean Rostand à Valence d'Agen**

Création d'un foyer élèves..... 50 000 €  
Rénovation des sols des salles de physique et labo..... 8 000 €

**TOTAL : 121 000 €**

Le Président,

## ANNEXE 10

### COLLEGES RECUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT

#### Programme Annuel de Travaux à Thèmes

(Sécurité-Hygiène, Demi-pensions Internats, Chaufferies,  
Accessibilité aux handicapés, Entretien des logements de fonction  
des personnels de l'Etat, Maintenance du clos et du couvert)

#### PROGRAMME 2011

##### A – SECURITE-HYGIENE

###### **Collège Flamens à Castelsarrasin**

Mise aux normes alarme incendie (Commission de Sécurité)..... 4 000 €  
Rénovation de l'infirmerie..... 6 000 €

###### **Collège Jean de Prades à Castelsarrasin**

Mise en place de gâches électriques.....3 000 €

###### **Collège Jean Lacaze à Grisolles**

Réfection de portes coupe-feu (Commission de Sécurité)..... 3 000 €

###### **Collège du Pays de Serres à Lauzerte**

Mise en conformité de l'installation gaz (Commission de Sécurité).....6 000 €

###### **Collège François Mitterrand à Moissac**

Aménagement du bloc préau-sanitaires.....40 000 €  
Mise en place de portes coupe-feu (Commission de Sécurité).....5 000 €

###### **Collège Olympe de Gouges à Montauban**

Sécurisation de l'accès arrière du collège..... 9 000 €

###### **Collège Jean Jaurès à Montauban**

Mise aux normes du laboratoire sciences (Commission de Sécurité)..... 15 000 €

###### **Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val**

Remise en état des portes coupe-feu (Commission de Sécurité).....7 000 €

###### **Collège Jean Rostand à Valence d'Agen**

Aménagement et rénovation des sanitaires extérieurs..... 35 000 €

**Total..... 133 000 €**

## B – DEMI-PENSIONS – INTERNAT

### **Collège Jean Jaurès à Montauban**

Mise aux normes de la cuisine (rapport des Services Vétérinaires)..... 40 000 €

### **Collège Olympe de Gouges à Montauban**

Création d'un local poubelle..... 10 000 €

**Total..... 50 000 €**

## C – CHAUFFERIES

### **Collège Olympe de Gouges à Montauban**

Remplacement de la chaudière des logements de fonction..... 8 000 €

**Total.....8 000 €**

## D – ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS

### **Collège Flamens à Castelsarrasin**

Mise aux normes de l'ascenseur (Commission de Sécurité)..... 5 000 €

**Total.....5 000 €**

## E – ENTRETIEN DES LOGEMENTS DE FONCTION

### **Collège Flamens à Castelsarrasin**

Mise en place d'une VMC dans le logement de la gestionnaire.....5 000 €

### **Collège Jean de Prades à Castelsarrasin**

Refection logement de fonction gestionnaire..... 8 000 €

### **Collège Jean Lacaze à Grisolles**

Installation d'une porte alu dans le logement du Principal..... 5 000 €

**Provisions pour imprévus.....7 000 €**

**Total.....25 000 €**

F – MAINTENANCE DU CLOS ET DU COUVERT

**Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne**

Remplacement des menuiseries extérieures du réfectoire..... 10 000 €

**Collège Pierre Darasse à Caussade**

Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment ½ pension..... 34 000 €

**Collège du Pays de Serres à Lauzerte**

Mise en place de volets roulants au rez-de-chaussée bâtiment externat..... 6 000 €

**Collège Olympe de Gouges à Montauban**

Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment  
administration 2ème tranche – dernière Phase ..... 70 000 €

Réfection étanchéité bâtiment socio-culturel.....12 000 €

**Collège Jean Jaurés à Montauban**

Rénovation toiture du bâtiment 82.....35 000 €

**Collège Ingres à Montauban**

Réfection des toitures 1ère tranche..... 100 000 €

**Collège Jean Rostand à Valence d'Agen**

Remplacement des menuiseries extérieures des logements de fonction.....25 000 €

**Total..... 292 000 €**

**TOTAL : 513 000 €**

Le Président,

## ANNEXE 11

CG 11/3ème/BP-III-01an11

PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2003-2012  
TABLEAU RECAPITULATIF APRES REAJUSTEMENT BP 2011

ANNEES COLLEGES		2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAUX
T. Despeyrous Beaumont de Lomagne	I	560 000 € A+E (1 <sup>ère</sup> )	1 327 226 € A+E (2 <sup>ème</sup> )	890 000 € DP (1 <sup>ère</sup> )	750 000 € E (1 <sup>ère</sup> )	600 000 € DP (2 <sup>ème</sup> )	-	100 000 € CH	800 000 € E (2 <sup>ème</sup> )	360 000 € P	5 387 226 €
	II	560 000 € Soldé	1 327 226 € Soldé	890 000 € Soldé	270 727 €	521 138 €	-	-	-	-	
Flamens Castelsarrasin	I	-	84 881 € SA	-	-	202 000 € DP	-	-	-	-	286 881 €
	II	-	84 881 € Soldé	-	-	194 000 €	-	-	-	-	
J. de Prades Castelsarrasin	I	-	120 584 € CH	-	-	160 000 € E+T+S	-	1 760 000 € E	-	-	2 040 584 €
	II	-	120 584 € Soldé	-	-	149 111 €	-	7 900 €	-	-	
Pierre Darasse Caussade	I	379 000 € I	440 000 € C	767 907 € A+E (1 <sup>ère</sup> )	500 000 € E (2 <sup>ème</sup> )	450 000 € E (3 <sup>ème</sup> )	728 000 € S	-	-	-	3 264 907 €
	II	379 000 € Soldé	440 000 € Soldé	767 907 € Soldé	500 000 € Soldé	418 040 €	393 880 €	-	-	-	
Jean Lacaze Grisolles	I	-	-	371 749 € E (1 <sup>ère</sup> )	447 749 € E (2 <sup>ème</sup> )+C	500 000 € A	-	-	200 000 € P	-	1 519 498 €
	II	-	-	371 749 € Soldé	447 749 € Soldé	475 000 €	-	-	-	-	
J.J. Rousseau Labastide St Pierre	I	456 702 € DP	-	207 803 € SA	-	-	-	-	-	-	664 505 €
	II	456 702 € Soldé	-	207 803 € Soldé	-	-	-	-	-	-	
A. Perbosc Lafrançaise	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NEANT
P. de Serres Lauzerte	I	-	-	459 800 € E (1 <sup>ère</sup> )	310 000 € E (2 <sup>ème</sup> )	490 000 € E (3 <sup>ème</sup> )	203 000 € E (4 <sup>ème</sup> )	250 000 € A	-	430 000 € I	2 142 800 €
	II	-	-	459 800 € Soldé	310 000 € Soldé	490 000 € Soldé	20 415 €	-	-	-	

ANNEES COLLEGES		2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAUX
F. Mitterrand Moissac	I	-	-	-	-	-	-	-	420 000 € CH + S	800 000 € F	1 220 000 €
Ingres Montauban	I	-	-	-	-	-	243 000 € DP	-	-	-	243 000 €
	II	-	-	-	-	-	222 906 €	-	-	-	
J. Jaurès Montauban	I	-	-	-	-	929 702 € E	-	-	-	532 000 € N (*)	1 461 702 €
	II	-	-	-	-	902 729 €	-	-	-	-	
O. de Gouges Montauban	I	912 000 € DP+C	-	910 000 € E (1 <sup>ère</sup> )	792 000 € S	1 746 317 € E (2 <sup>ème</sup> )	-	850 000 € E (3 <sup>ème</sup> )	850 000 € A+E (4 <sup>ème</sup> )	670 000 € E (5 <sup>ème</sup> )	6 730 317 €
	II	912 000 € Soldé	-	910 000 € Soldé	792 000 € Soldé	1 652 977 €	-	-	-	-	
J.H Fragonard Nègrepelisse	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NEANT
Pierre Bayrou St Antonin	I	88 110 € F (1 <sup>ère</sup> )	213 988 € CH+F (2 <sup>ème</sup> )	-	-	144 998 € F (3 <sup>ème</sup> )	486 000 € E (1 <sup>ère</sup> )	-	960 000 € E (2 <sup>ème</sup> )+DP	240 000 € I	2 133 096 €
	II	88 110 € Soldé	213 988 € Soldé	-	-	144 724 €	87 105 €	-	-	-	
J. Rostand Valence Agen	I	166 000 € DP	120 584 € CH	-	-	-	365 000 € C+DP	-	-	-	651 584 €
	II	166 000 € Soldé	120 584 € Soldé	-	-	-	346 801 €	-	-	-	
<b>TOTAUX</b>	<b>AP</b>	<b>2 561 812 €</b>	<b>2 307 263 €</b>	<b>3 607 259 €</b>	<b>2 799 749 €</b>	<b>5 223 017 €</b>	<b>2 025 000 €</b>	<b>2 960 000 €</b>	<b>3 230 000 €</b>	<b>3 032 000 €</b>	<b>27 746 100 €</b>

#### Nature des travaux

**A** = Administration  
**C** = Couverture-Etanchéité  
**CH** = Chauffage  
**DP** = Bâtiment demi-pension  
**E** = Externat  
**F** = Façade  
**I** = Bâtiment internat  
**N** = Bâtiment neuf  
**P** = Parking et cours  
**SA** = Sanitaires  
**S** = Bâtiment Segpa  
**T** = Bâtiment Technologie

#### Légende

**I** = Programme  
**II** = Point financier à ce jour

**Réalisé**  
**En cours**  
**Non réalisé**

(\*) En fonction de l'évolution des effectifs lors de la prochaine rentrée, nous étudierons la nécessité de cette opération

Le Président,

**ANNEXE 12**

**COLLEGE JEAN LACAZE A GRISOLLES**

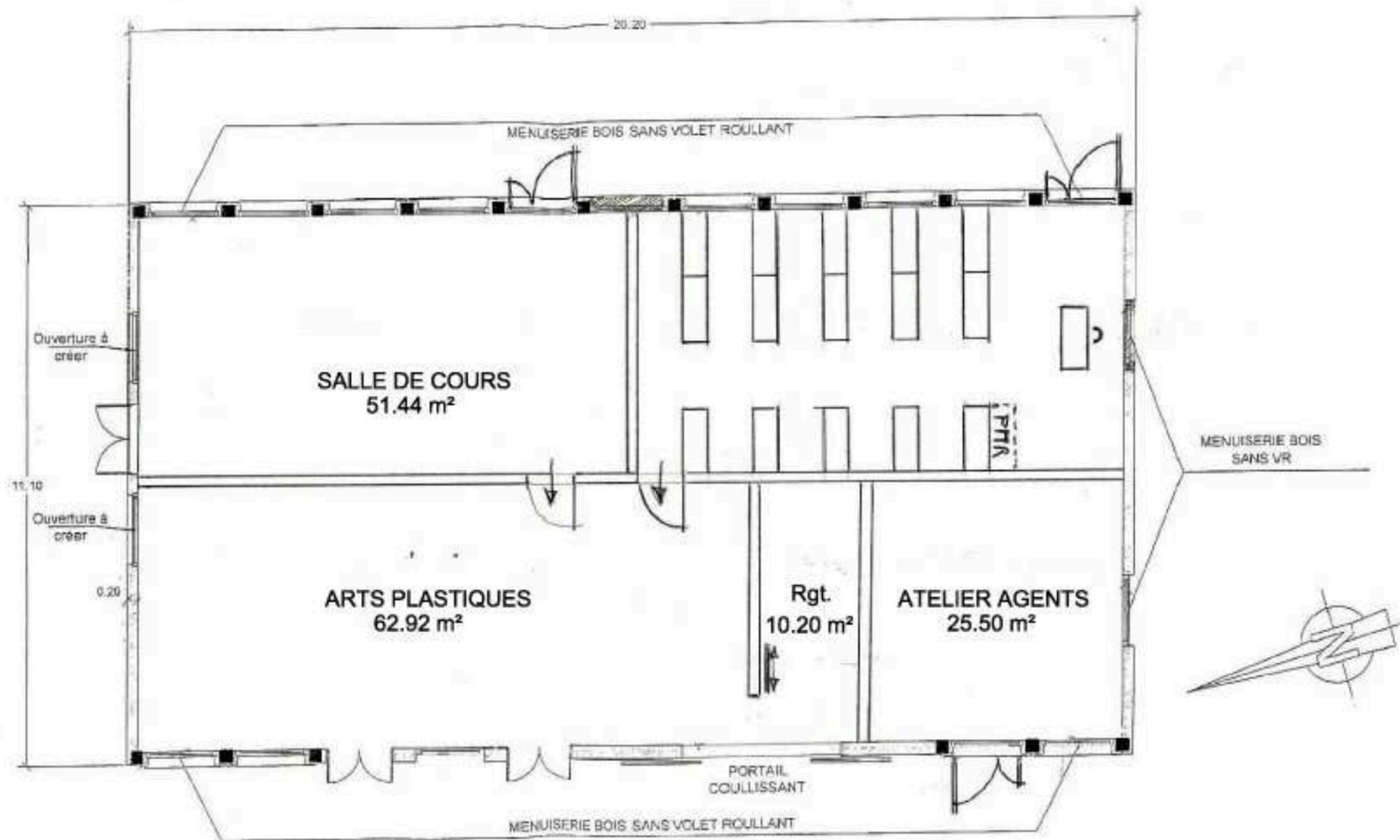
**RESTRUCTURATION DES BATIMENTS  
DEMI-PENSION ET ALTI**

**1 - Plan du bâtiment demi-pension**

**2 - Plan du bâtiment ALTI**

**Le Président,**





**AMENAGEMENT ALTI COLLEGE JEAN LACAZE A GRISOLLES**

**A.P.S.**

Maîtrise d'oeuvre :  
DIRECTION DU PATRIMOINE  
ET DE L'IMMOBILIER

Maîtrise d'ouvrage :  
SERVICE DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES

DATE :  
22/02/2011

**N°1**

## ANNEXE 13

CG 11/3ème/BP-III-01an13

### TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES COLLÈGES PRIVÉS

#### PROGRAMMATION ANNÉE 2011

Etablissements Scolaires	Effectifs	Budget Ets hors subvention	Nature de la demande	Montant TTC des travaux	Subvention Demandée	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention proposée
<b><u>BEAUMONT DE LOMAGNE</u></b> Saint Joseph	239	212 014,00 €	- Accessibilité et mise aux normes électriques de 2 salles de classe et de la salle des professeurs - mise en sécurité des fermetures (portes et fenêtres) - mise aux normes du local de service et de stockage des produits d'entretien	70 000,00 €	21 201,00 €	21 201,40 €	21 201,00 €
<b><u>MOISSAC</u></b> Jeanne d'Arc	353	197 760,00 €	- Mise en conformité électrique de tous les bâtiments principaux du collège	4 774,00 €	4 774,00 €	19 776,00 €	2 387,00 €
<b><u>MONTAIGU DE QUERCY</u></b> Sainte Agnès	69	72 906,00 €	- Rénovation et mise aux normes d'hygiène et sécurité d'un nouveau bloc sanitaire	11 371,00 €	7 290,00 €	7 290,60 €	5 685,00 €
<b><u>MONTAUBAN</u></b> Notre Dame	370	177 649,00 €	- Remplacement des fenêtres et volets (1ère tranche) - Mise en conformité d'hygiène des toilettes filles et garçons	95 257,00 €	17 650,00 €	17 764,90 €	17 650,00 €
<b><u>MONTAUBAN</u></b> Saint Théodard	319	420 332,00 €	- Mise aux normes d'une porte de sécurité	2 172,92 €	1 837,61 €	42 033,20 €	1 086,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 482</b>	<b>1 311 420,00 €</b>	/	<b>140 061,02 €</b>	<b>68 637,68 €</b>	<b>131 142,00 €</b>	<b>48 009,00 €</b>

Le Président,